

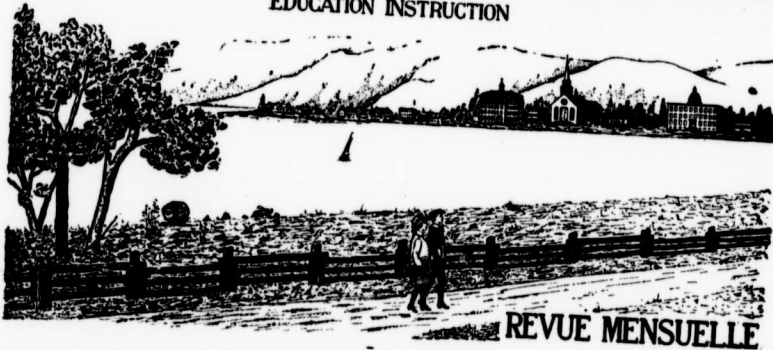
LE PÈRE GIRARD

Célèbre éducateur de Fribourg (Suisse), 1765-1850.

Voir ci-contre une notice sur ce religieux franciscain, qui occupe une place d'honneur dans l'histoire de l'enseignement.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

PÉDAGOGIE

LE PÈRE GIRARD

Le célèbre cordelier(1) de Fribourg fut l'un des plus illustres éducateurs de la dernière partie du 18e siècle et de la première du 19e. Il naquit à Fribourg, le 17 décembre 1765. Ordonné prêtre en 1790, il consacra sa vie à l'éducation. Il régénéra les écoles de sa ville natale et dépassa son compatriote Pestalozzi, célèbre instituteur protestant d'Yverdon (Suisse). Le Père Girard s'est illustré particulièrement par son *Cours éducatif de langue maternelle*, dont le dernier volume parut en 1848. Sa tâche était terminée, il mourut deux ans après, le 6 mars 1850, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Sur l'une des places de Fribourg, un monument rappelle la mémoire du célèbre franciscain.

En 1844, il avait publié *l'Enseignement régulier de la langue maternelle*, qui était comme l'introduction de son *Cours éducatif de langue maternelle*. L'Académie française, dans sa séance publique du 29 août 1844, décernait à l'auteur de cet ouvrage un prix extraordinaire de six mille francs. M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique et secrétaire perpétuel de l'Académie, a rendu compte de l'ouvrage du P. Girard en termes très élogieux. Il caractérisa comme suit la méthode Girard :

“Le Père Girard avait devancé dès longtemps cette réputation expérimentale de la méthode de Rousseau. Dès 1799 dans un plan d'éducation qu'il proposait au gouvernement fédéral de la Suisse, il développait son

(1) Le Père Girard était franciscain.

principe d'enseignement, qui consiste à lier toujours à tout travail de la mémoire et du raisonnement une leçon religieuse et morale, un sentiment de l'âme."

La plupart des grammairiens modernes ont emprunté au *Cours éducatif*, rendant ainsi un éclatant hommage à l'éminent religieux.

C.-J. M.

LA LETTRE DU PAPE

Nous publions plus loin le texte de la lettre adressée par Sa Sainteté Benoît XV à Son Éminence le cardinal Bégin et aux archevêques et évêques du Canada sur la question des écoles bilingues dans les provinces anglaises de la Confédération et particulièrement dans la province d'Ontario. Comme ce document important est adressé aux évêques, c'est à eux qu'il appartient d'en faire connaître la portée aux fidèles. En attendant la direction de nos chefs spirituels, nous pouvons nous réjouir de ce passage de la lettre du Saint-Père: "On ne saurait, d'autre part, refuser aux Franco-Canadiens, qui habitent cette province (Ontario) le droit de réclamer, quoique dans une mesure équitable, que dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient à cœur."

Or, qu'est-il de plus équitable que dans une école où la presque totalité et parfois la totalité des élèves est de langue française, que le français soit la langue de communication ou d'enseignement? Les règles les plus élémentaires de la pédagogie condamnent le mode contraire, celui qui oblige de jeunes élèves à recevoir l'enseignement général dans une langue qu'ils ne comprennent pas; dans une langue qui n'est pas leur langue, qui n'est pas leur langue maternelle.

Et c'est tout simplement cette chose équitable—recevoir l'enseignement général dans leur langue maternelle—que les parents canadiens-français de l'Ontario réclament pour leurs enfants. On ne saurait donc trouver dans la lettre du Saint-Père une condamnation de cette légitime prétention de nos frères d'Ontario.

S'adressant, semble-t-il, spécialement aux évêques d'Ontario, le Pape dit: "Rien n'empêche cependant que les Évêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable".

On voit bien là la pensée du Pape: chacune des parties devra recevoir ce qui est juste et équitable. Jamais les Canadiens français d'Ontario n'ont demandé plus. Que ce conseil du Saint-Père soit suivi, et la question sera réglée par le fait même.

En attendant, il importe que tous et chacun s'appliquent à suivre les sages conseils du Père commun des fidèles qui demande que la question des langues dans les écoles catholiques soit réglée dans la charité et la justice.

C.-J. MAGNAN.

ÉCOLES DE LA PROVINCE D'ONTARIO (1)

(Pour "L'Enseignement Primaire")

Nous avons eu dernièrement la visite des délégués d'Ontario. Ces gens ne manqueront pas de faire connaître là-bas, soit par la plume, soit par la parole, ce qui a pu attirer ici leur attention. Il nous a semblé qu'il serait d'occasion de parler un peu du système scolaire de la province voisine. Nous ne voulons rien écrire sur l'épineuse question bilingue, mais simplement donner un rapide aperçu sur ce qu'est le mécanisme de l'enseignement en Ontario.

L'Instruction publique est sous le contrôle d'un département d'Éducation, à la tête duquel se trouvent un Ministre et un Surintendant. Le père du système scolaire ontarien est le Dr Ryerson, qui l'a calqué sur celui des États-Unis, lequel système vient de la Prusse et de certains pédagogues d'outre-mer: Locke, Rousseau, Pestalozzi, Herbart, Froebel.

L'Instruction publique se divise en trois branches: primaire, secondaire et supérieure.

1°—L'enseignement primaire :

Il comprend deux grandes sortes d'écoles: les écoles publiques et les écoles séparées. Il est gratuit et obligatoire pour tous les enfants de 8 à 14 ans; et tout étudiant peut fréquenter les écoles jusqu'à 21 ans. La loi, dite de vagabondage, "Truancy Act", surveille la fréquentation des écoles. Il y a dans cette province 6031 écoles publiques et 519 écoles séparées. Les écoles publiques ont coûté en 1914 \$13,525,000; et les écoles séparées environ \$1,325,000. Les écoles séparées sont absolument semblables à celles de Québec qui jouissent du privilège de la dissidence. Vis-à-vis du gouvernement il n'y a que deux sortes d'écoles séparées: les catholiques et les protestantes, selon la minorité de l'arrondissement. Nous, Canadiens français, nous voulons que la seconde classe se subdivise en deux: les écoles catholiques françaises et les écoles catholiques anglaises.

L'enseignement primaire comprend 4 formes qui se subdivisent en junior et senior, excepté la deuxième forme. A la fin de ces six ou sept années, l'enfant subit l'examen dit "Entrance", qui lui ouvre les portes du "High School". Les matières de cet examen sont: la lecture, l'écriture, l'épellation (Spelling), la géographie, la grammaire (anglaise), la littérature et la composition anglaises et l'arithmétique. On compte une moyenne de classe, selon le rapport de l'inspecteur, sur l'histoire du Canada et d'Angleterre, l'hygiène, le dessin et les connaissances usuelles "Nature Study". Il faut une moyenne générale de 60% et une moyenne partielle de 40% pour avoir ce diplôme. Notre diplôme élémentaire ressemble donc à celui-ci, avec cette exception, qu'ici les élèves de langue anglaise

(1) L'auteur de l'article ci-dessus a été professeur dans Ontario durant plusieurs années; il connaît donc le sujet qu'il traite.—*Note du Directeur.*

composent seuls en anglais, tandis que là-bas tout est exclusivement en anglais.

2°—*L'Enseignement secondaire :*

Il est sous la direction des laïcs, d'où les gros salaires pour ces professeurs qui possèdent un diplôme spécial, comme nous le verrons plus loin. Il y a 161 grandes écoles "High Schools" dans la Province, et leur coût d'existence a été en 1914 de \$3,445,000. L'élève possédant le diplôme "d'Entrance" entre donc dans la grande école. Le cours de celle-ci se divise en trois parties: le "Lower School" le "Middle School", et le "Upper School".

(a) L'école inférieure comprend deux années, appelées première forme et deuxième forme. Le programme est celui de l'école publique, plus approfondi, avec en plus l'algèbre, la géométrie, le latin, les sciences naturelles (physique, chimie, botanique etc... toutes expérimentales, c'est-à-dire que les élèves font eux-mêmes les expériences). Il y a des sujets au choix "Optional Subjects": le français, le grec, l'allemand; chacune de ces matières une demi-heure par jour généralement. Les professeurs changent de classe toutes les trente ou trente-cinq minutes. C'est le système alternatif perpétuel. Au bout de ces deux années l'élève peut subir divers examens. Le "Senior Entrance" qui lui permet d'entrer dans l'école moyenne "Middle School"; l'examen "French Model" qui ouvre à l'enfant l'école modèle de comté, ou école d'entraînement bilingue (Vankleek Hill, Sturgeon Falls, Ottawa). Ces écoles donnent un diplôme bon pour cinq ans et bon pour un certain district seulement. Avec un autre examen spécial l'élève peut avoir un autre diplôme, considéré supérieur, celui de 3e classe, qui permet d'enseigner dans toutes les écoles de la province. Quel enchevêtrement d'examens et de diplômes!

(b) L'école moyenne "Middle School" comprend généralement encore deux années; les 3e et 4e formes. Les matières précédentes sont revues et approfondies. Une attention spéciale est donnée à la partie expérimentale des sciences physique et chimie. A la fin de ces deux années, il y a encore deux examens: le "Normal Entrance", l'entrée à l'école normale. La province d'Ontario possède 7 écoles normales. La pédagogie théorique et l'enseignement d'un certain nombre de leçons d'entraînement forment le programme principal de cette école. L'élève obtient le diplôme de 2e classe, lui donnant un meilleur salaire et lui permettant de devenir principal d'écoles primaires. Le second examen est le "junior matriculation" qui ouvre l'entrée de l'université.

(c) "L'Upper School", comprend un an ou 5e forme. En outre du programme précédent, il y a la trigonométrie théorique et pratique, géométrie analytique et même calcul différentiel. L'examen est l'immatriculation supplémentaire "Supplemental Matriculation"; il dispense d'un an dans la faculté des arts à l'Université et il sauve un an de dépenses, puisque les "High Schools" sont gratuits pour la plupart.

L'élève avec son diplôme d'immatriculation entre à l'université. Il y a deux universités principales: celle de Toronto, université d'État, et celle de Kingston, entretenue par les diverses sectes religieuses. Il y a aussi plusieurs universités de moindre importance. L'élève choisit entre le droit, la médecine, la divinité ou théologie, les sciences appliquées ou génie civil avec toutes ses branches (son titre est B. Sc.); enfin le cours des arts, qui dure 4 ans, et dont le suprême diplôme est le B. A.; couronnement de toute science pour les Anglo-Saxons. Dans le programme, il faut remarquer la philosophie, la philosophie de l'histoire, les hautes sciences: astronomie, etc., . . . et les hautes mathématiques.

Les Arts terminés, ceux qui ont leur grade de B. A. entrent généralement à la Faculté d'Éducation de Kingston ou de Toronto, y étudient la pédagogie théorique et pratique durant un an. Ils reçoivent le diplôme de la 1ère classe et celui de professeur dans les grandes écoles. D'intérim ces diplômes deviennent permanents au bout de deux ans d'enseignement. Tout bachelier-ès-art de tout l'Empire est admis sans examen à la Faculté d'Éducation.

Nous pourrions encore parler des écoles du soir, primaires et secondaires, semblables à celles de Québec; des écoles des tout petits, (Kindergartens); des écoles de continuation (Continuation Schools). Ces écoles sont attachées aux écoles primaires, là où il n'y a pas de "High Schools, et durent un an. C'est la 5e forme des écoles primaires.

A l'enseignement se rattache la question d'inspection. Il y a 103 inspecteurs d'écoles primaires, dont le salaire est de \$2,100; trois inspecteurs pour les écoles secondaires, un inspecteur pour les écoles normales, un inspecteur pour les écoles de continuation, enfin un inspecteur en chef pour toutes les écoles publiques et séparées.

Resterait à faire la critique, chercher le bon et le mauvais côté de ce système scolaire pour y trouver peut-être notre profit. Nous y reviendrons plus tard.

JOS.-ALPH. FUGÈRE, B.A.,
Professeur.

(1) Tous les chiffres de cet article sont tirés du rapport du Ministre de l'Instruction publique, et du Canada's Year Book, pages 117-128.

DIRECTION DU DESSIN

COMMENT TRACER, À MAIN LIBRE, LES LIGNES

DROITES OU COURBES

(En dessin à vue, pas de règle, pas de compas :
tout à l'œil, tout à main libre.)

1—Que votre crayon soit plutôt *tendre*, toujours long, (1) bien taillé, et jamais mouillé. Tenez-le sans raideur, les doigts allongés, et à 2 pouces, au moins, de la pointe.

2—Donnez au bras et à la main une position *facile* et telle que le crayon soit d'équerre avec la ligne à tracer. (Voir figures ci-contre).

C'est au bras et à la main de changer de position suivant les directions des lignes: NON AU CAHIER.

3—Avant de tracer, parcourez *de l'œil* le chemin à suivre, du point de départ au point d'arrivée.

4—Puis, avec le crayon à demi couché, cherchez la direction de la ligne en en simulant plusieurs fois le tracé, *en blanc*, (par un mouvement dégagé de va-et-vient), jusqu'au moment où la main, ayant l'allure voulue, vous soyez sûr, en posant la pointe du crayon sur le papier, de tracer correctement.

5—Tracez, non en pointillant, non d'un seul jet, non en traînant la main sur le papier, mais par tronçons successifs et réguliers, dont le suivant prendra un peu sur le précédent. C'est le meilleur moyen de trouver une ligne "déterminée".

N. B.—Il est bon de s'habituer à tracer une ligne en commençant indifféremment à l'une ou à l'autre de ses extrémités.

Le trait doit être léger, gris plutôt que noir, et moelleux sans mollesse. Si on le veut large, en tracer plusieurs qui se touchent parallèlement.

Toute gêne ou fatigue est l'indice d'une mauvaise position, soit de la main, soit du bras, soit du corps.

COMMENT "S'ENTRAÎNER" LA MAIN

Voulez-vous une main souple et sûre, une main qui sache obéir aux impulsions de la volonté ? Pratiquez souvent, (quelques minutes chaque fois) sur papier quelconque, ou mieux sur tableau noir, des exercices analogues à ceux tracés au bas de la page ci-contre. Vous acquerrez ainsi le "coup de crayon" qui, bientôt, saura "rendre" intelligemment ce que votre œil aura "su voir" intelligemment.

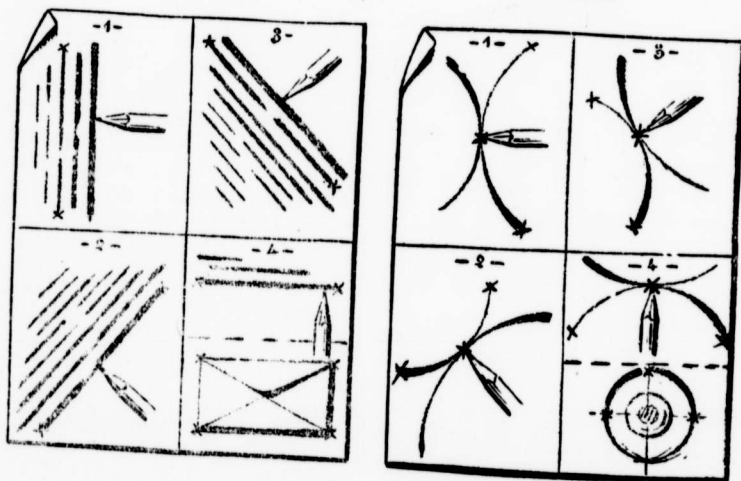
(1) *L'allonger au besoin, au moyen d'un tube en papier, ou d'un porte-crayon.*

Comment tracer, à main libre, les lignes

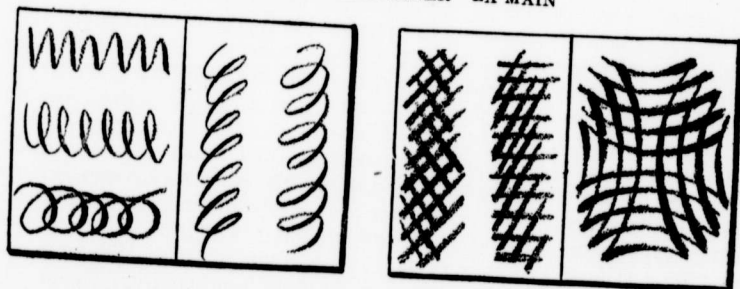
DROITES

OU

COURBES



COMMENT "S'ENTRAÎNER" LA MAIN



CHS A. LEFÈVRE,
 Directeur de l'Enseignement du Dessin.

PEDAGOGIE PRATIQUE
EN RÉCRÉATION

L'heure de la récréation vient de sonner. Les enfants s'élançant dans la cour en poussant des cris de joie. C'est l'heure de la liberté qui vient de sonner pour eux. Des groupes se forment, les jeux s'organisent, on se presse, le temps est court, il n'en faut pas perdre une minute. Les enfants se classent d'eux-mêmes; ceux qui aiment les jeux paisibles se retirent dans un coin de la cour, les amateurs des jeux bruyants la traversent dans tous les sens. D'autres, enfin, ne jouent pas, ils se contentent de regarder leurs camarades ou se promènent seuls; ce sont les rêveurs, les mélancoliques, les timides et quelquefois les sournois.

Il n'est pas toujours facile de les reconnaître en classe. Mais suivons les jeux: Voici un enfant qui commande à une dizaine d'autres, mettant chacun à sa place, et la partie ne commence que lorsqu'il a dit: "Allez". Celui-là fait preuve d'un certain esprit d'ordre, en même temps qu'il montre des prédispositions au commandement. Que quelqu'un essaie de lui résister, il le met hors du jeu de sa propre initiative et sans consulter ses camarades. Voilà, si je ne me trompe, un commencement de despotisme. Mais un autre discute, il n'accepte pas toutes les conditions qu'on lui impose, parce qu'elles ne lui paraissent pas toutes justes; il les raisonne, les commente, en propose d'autres: c'est encore un caractère qui dessine et qui laisse deviner un homme sérieux pour l'avenir. En voici d'autres qui se rangent à la seule voix du commandement, ils sont prêts à tout, suivent aveuglément les ordres qu'on leur donne. Ils ne savent pas délibérer, se décider d'eux-mêmes: c'est évidemment une faiblesse de la volonté. J'en observe un qui veut toujours faire marcher tout à sa guise, il veut ceci, cela, sans raisons et, pour peu qu'on le contraire, il se retire du jeu en tré-pignant de colère. Ses parents y voient la preuve d'une certaine énergie; mais ce n'est qu'un enfant volontaire et despote. Comment peut-on dire qu'il a de la volonté, alors qu'il n'a que des fantaisies dont il subit le joug? Le caractère propre de la volonté, n'est-ce pas, au contraire, la persévérance?

Ce que nous voyons en récréation est bien une miniature de la vie. Les jeux ne sont-ils pas, en effet, une image réduite, mais exacte, de la nature humaine, avec ses goûts, ses aptitudes, ses grandeurs et ses faiblesses? Que d'éléments d'études ils fournissent sans cesse à l'instituteur, surtout au point de vue de la connaissance des caractères, si nécessaire pour mener à bonne fin l'œuvre de l'éducation! Mais cette observation sera constante; elle pourra être très longue, car on ne doit pas s'attendre à saisir le caractère de chacun du jour au lendemain. En outre, elle sera souvent sujette à des contradictions aussi. On ne prononcera donc qu'après un nombre suffisant d'expériences sérieuses. Puis, il ne faut pas songer à observer tout le monde à la fois; tout en surveillant l'ensemble, il est possible de porter particulièrement, même plusieurs jours de suite, son attention sur un seul

élève. Il importe aussi que cette étude ne soit pas gênante, qu'elle passe même inaperçue, qu'une grande liberté soit laissée dans le choix, dans la direction, dans l'allure des jeux; il faut enfin que le maître jouisse de la confiance de son petit monde et que, ici encore, il apporte beaucoup de prudence et de tact.

(*L'Ecole et la Famille.*)

Apprenons aux enfants à respecter la propriété

Est-il défaut d'éducation plus vilain que celui qui porte les enfants mal élevés à détériorer la propriété privée ou la propriété publique (édifices, parcs, gazons, fleurs, bancs, clôtures, etc., etc.).

Les institutrices et les institutrices doivent souvent rappeler aux élèves aux petits garçons surtout, que l'honneur, à défaut de l'honnêteté, défend de détériorer quoi que ce soit de la propriété des autres.

Lors de notre voyage en Europe, en 1909, visitant Genève, en Suisse, nous avons admiré une belle école située au milieu d'un magnifique parc, le Parc Montbrillant. Cette école était fréquentée par cinq cents élèves (exactement 563). Les récréations des élèves, plusieurs fois le jour, avaient lieu dans le parc. J'avais admiré l'état de propreté parfait du parc: les gazons, les étangs, les massifs de fleurs, les arbres d'ornement, les bancs, les kiosques, ne portaient aucune trace de la moindre dégradation. Jedemandai au directeur de l'École si les élèves ne se permettaient jamais d'endommager la propriété. Il s'empressa de me répondre: "Ah! mais non, jamais! Les inscriptions placées sur plusieurs points du parc, suffisent". En effet, j'avais remarqué, non sans admiration, de nombreuses affiches, placées à tous les tournants d'allées ou de sentiers, portant l'inscription qui suit: "*A la garde des élèves*".

Le respect de la propriété est un des éléments essentiels de la bonne éducation en Suisse.

Dans nos familles et nos écoles, il y a place au progrès sur ce point. Apprenons de bonne heure aux enfants à respecter leurs livres, leurs pupitres, les murs ou cloisons de la classe; puis inspirons-leur le respect de la propriété privée comme de la propriété publique. Sans le respect du "bien d'autrui", il ne saurait y avoir de véritable éducation.

C.-J. MAGNAN

HYGIÈNE

CHAUFFAGE, BALAYAGE ET LAVAGE DES CLASSES

Nous prions les institutrices de surveiller le chauffage de la classe. Bien chauffer la classe ne veut pas dire monter excessivement la température, mais bien tenir cette température à un degré raisonnable et uniforme.

La classe devra être bien chauffée avant l'arrivée des enfants, et, à ce moment, le thermomètre devra enregistrer 68° à 70°, mais pas davantage. Durant le quart d'heure de récréation, on ouvrira la porte, sans craindre le changement d'air et on profitera de ce moment de repos pour attiser vivement le feu assoupi. Il est de la plus haute importance qu'aucun enfant ne soit placé près du poêle ou près de la porte; c'est un endroit malsain, où l'on est exposé aux variations trop brusques de la température.

C'est durant l'hiver que la classe devra être fréquemment lavée et balayée et, nous le répétons, cette besogne ne devrait pas être faite par l'institutrice ni par les enfants.

La loi est formelle à ce sujet. Aérez soigneusement la classe par les fenêtres et les portes et vous en éprouverez un bien-être inappréciable.

L'observance de ces prescriptions si faciles, si simples s'impose et, en les faisant suivre à ses élèves, la maîtresse ferait bien de leur en dire le pourquoi. Cette démonstration souvent répétée, engagerait les enfants à une obéissance active et plus intelligente.

J.-G. PARADIS, M.D.

Jugement du Conseil Privé sur les écoles bilingues d'Ontario

Le 2 novembre dernier, le Conseil Privé, le plus haut tribunal de l'empire britannique, a rendu jugement sur la question des écoles bilingues.

Le Conseil privé a renvoyé l'appel du Bureau des commissaires des écoles séparées catholiques romaines, d'Ottawa, contre Mackell et autres, mais il a permis le second appel par les mêmes parties dans lequel la corporation d'Ottawa et autres étaient les défendeurs.

En un mot, le premier jugement décrète que le règlement 17, dont on se plaint, est absolument légal. La seconde partie de la décision décrète que la commission que le gouvernement d'Ontario avait nommée pour marcher par-dessus la commission scolaire des protestataires n'est pas légale.

Les deux faits saillants dans cette décision, c'est que le règlement 17 est déclaré légal, contrairement à ce que prétendaient les appelants, mais que la loi établissant la petite commission gouvernementale n'est pas.

On voit que le Conseil privé s'en rapporte évidemment à la bonne volonté des deux parties, leur tendant en quelque sorte une branche d'olivier en leur donnant raison chacune sur un point important.

Les difficultés scolaires d'Ontario sont donc ramenées au même point où elles étaient au lendemain de la mise en force du fameux règlement 17. Et le jugement du Conseil privé ne change rien à la valeur du règlement 17, qui reste une mesure vexatoire et antipédagogique.

Si le gouvernement de Toronto, d'après le Conseil privé, peut édicter des règlements sans tenir compte des lois antérieures à la Confédération (1867), il ne peut, d'après le même tribunal méconnaître les droits des commissions scolaires élues par les contribuables: de là conflit de pouvoir. Pour que le paix se rétablisse il faudra donc que le gouvernement en vienne à une entente avec les Canadiens français. Si l'entente proposée est juste et raisonnable, il est certain qu'elle sera acceptée. Seulement faudra-t-il encore que nos compatriotes ne soient pas seuls appelés à faire des sacrifices.

Ni l'Association d'Éducation d'Ontario, ni la commission scolaire des écoles séparées d'Ottawa, n'ont encore fait connaître l'attitude qu'ils entendent prendre à la suite du jugement du Conseil privé.

C.-J. MAGNAN

Direction for Teaching

ACCOUNTS

This subject should be taught intuitively. To begin with a series of definitions would be a grave pedagogic error. Definitions are not even always necessary; all that is required is that the pupils shall acquire gradually by observation and practice a clear and exact idea of the subject.

The best plan is to begin by teaching pupils to draw up the most generally used commercial forms; invoices, receipts, farmers' accounts, workmen's accounts, promissory notes, accounts, etc. The pupils are acquainted to a certain extent with these forms; they have already acquired some knowledge of them during writing and arithmetic lesson and during dictations. What remains to be done is to make the pupils thoroughly familiar with the different forms, in a word, to increase and render more exact the knowledge of which they are already possessed. For this purpose let there be fictitious commercial transactions of different kinds: sales, purchases, floating of loans, etc. In the carrying out of these transactions pupils will be required to make out each of the above mentioned commercial forms.

While commercial forms are being studied such little accounts as children themselves might be expected to keep should be taken up to be followed almost immediately by family and farm accounts. But here again the knowledge should be gained intuitively and experimentally.

Let the teacher place on the blackboard a model of the form which a person who keeps account of his receipts and disbursements may use, in order to exhibit how it should be ruled, etc. He should then fill in this form, questioning the pupils, and making out, to a great extent, from their answers, a very simple account of receipts and disbursements.

The pupil's attention will be awakened. He is easily interested in any exercise in which he takes an active part. He will learn, almost as he would a new game, how to enter a transaction, post an item, balance an account, etc.

Family accounts may now be considered. They will be somewhat more complicated. In these receipts and disbursements will figure under different heads, for instance: food, heat, light, washing clothes, insurance, taxes, etc. But as the pupil already understands book-keeping, in a general way, these new elements will not offer any serious difficulties. Farm accounts will be another step forward. Pupils are taught to rule a Cash-Book, and to enter in it, in the order in which they take place, such receipts and disbursements as are of common occurrence on a farm.

They should learn also how to rule the Journal, and be trained in entering therein, daily, such transactions as are commonly met with in the working of a farm: purchases, sales, barter, etc. At first purchases and sales are for cash, then on account, some are even on notes. But all transactions are found or invented by the pupil under the direction of the teacher.

Balances, inventories, statements are taken up in the same manner.

If new ideas are exposed in their natural order, and one at a time, the pupil will understand without difficulty.

At this point, it may be truly said that many different kinds of transactions and of entries, have been presented intuitively to the pupil in their natural order, have been explained to him, and named for him. He is now provided with a fair knowledge of the subject and pretty familiar with the special vocabulary of the book-keeper.

He is sufficiently prepared to take up the study of commercial book-keeping.

The teaching of this part, is, it is true, more complicated. Yet, though the effort required of the pupil may appear considerable, it is not too great for his capacity, thanks to the knowledge already in his possession. Pupils will take to this subject with pleasure, if the teacher continues to divide up the difficulties, so that they may be more easily overcome, and if the exercises follow each other in a natural and well graded order according to the plan here outlined.

In business life there are many different applications of the principles of book-keeping to suit the varying requirements of commerce or industry. No doubt the teacher may, if he feel so inclined, give his lessons in such a way as to meet the future special needs of his pupils, but, above all, he

should teach the general and essential principles of book-keeping, which are always the same. The whole art of book-keeping consists in knowing how to open a set of books, how to keep them, when opened, and how to close them.

Instruction Civique

GOUVERNEMENT—ADMINISTRATION

(Organisation politique, municipale, scolaire, judiciaire et ecclésiastique de la province de Québec.)

Par M. C.-J. MAGNAN, Inspecteur général des Écoles catholiques(1)

II.—ORGANISATION ADMINISTRATIVE

I.—ORGANISATION MUNICIPALE

Historique

Le système de municipalité était inconnu sous la domination française, ou du moins s'il existait, le pouvoir des corporations n'était nullement défini. Il en fut ainsi sous la domination anglaise jusqu'en 1840, date du premier établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada. Avant cette époque, nous n'avions rien qui ressemblât à une organisation d'autorités locales; il n'y avait ni maire, ni corporation, ni police. La voirie, c'est-à-dire l'entretien des chemins, était réglée par une vieille loi de 1796, mise en pratique, au nom du gouverneur, par un grand voyer; l'agriculture était protégée par quelques lois réglant les cours d'eau, l'abandon des animaux, la suppression des mauvaises graines; quant à la police des campagnes, elle était à peu près nulle. Cette organisation bien imparfaite avait suffi jusqu'à ce que l'augmentation de la population, le progrès du commerce et de l'industrie l'eussent rendue insuffisante.

En 1840, le Conseil spécial de Lord Sydenham dota le Bas-Canada d'autorités municipales. Mais le peuple canadien-français, encore sous l'empire des troubles de 1837-38, redouta un piège de la part de l'Angleterre et fit une rude opposition à la nouvelle mesure qui resta sans effet. Pour rassurer les Canadiens et leur faire comprendre la nécessité d'une organisation municipale, il fallait un patriote parlant leur langue et professant leur foi. Cet homme fut M. A.-N. Morin, qui doit être regardé comme le père de la loi des municipalités de 1845. Cette loi fut modifiée en 1847, 1855 et finalement remplacée par celle de 1860. Depuis 1867, ce sont les législatures provinciales qui font les lois relatives aux municipalités. En 1870, la législature de Québec promulgua le Code municipal de la province de Québec.

Aujourd'hui, la province de Québec possède une excellente organisation municipale; elle est subdivisée en plusieurs centaines de municipalités de comtés, de cantons, de paroisses, de villages, de cités et de villes. Suivant M. Lareau, "ce sont autant de petits gouvernements qui assurent au peuple l'indépendance, l'initient aux affaires et le préparent à mieux comprendre les rouages plus compliqués d'une administration générale". Depuis l'organisation municipale, les citoyens choisissent et nomment eux-mêmes ceux qui doivent veiller à leurs intérêts les plus intimes.

(1) *La Municipalité*.—Une municipalité est un territoire délimité par la loi, et dont les habitants sont érigés en corporation.(2)

(1) Reproduit de l'*Annuaire Statistique* de la province de Québec—1915.

(2) C'est un corps politique (ou personne légale) chargée d'administrer les affaires d'un intérêt commun aux habitants d'une municipalité.

Il y a deux sortes de municipalités: les municipalités locales et les municipalités de comtés.

Les municipalités locales(1) sont formées soit par une paroisse, une partie de paroisse, un canton, une partie de canton, un village, une ville ou une cité.

La municipalité de comté est constituée par toutes les municipalités locales d'un comté.

Chaque corporation municipale est représentée, et administrée par un bureau qu'on appelle le conseil municipal.

(b). *La municipalité locale.*—La municipalité locale est érigée de la manière et suivant les formules indiquées au Code municipal.

On partage les municipalités locales en deux classes: les municipalités rurales ou de campagnes et les municipalités de ville et de village. Les municipalités rurales se subdivisent aussi en municipalités de paroisse, de partie de paroisse, de canton, de partie de canton, etc.

L'organe de la corporation locale est le conseil municipal. Le conseil de la municipalité locale se compose de sept conseillers élus par les électeurs de la municipalité, ou nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, lorsque les électeurs négligent de procéder aux élections à l'époque marquée par la loi.

Le conseil municipal de ville (ou cité) est généralement composé d'un certain nombre d'échevins élus par les propriétaires et d'un certain nombre de conseillers élus par les propriétaires et les locataires.

Le conseil de la municipalité locale est présidé par l'un des conseillers, choisi par le conseil, ou à défaut de tel choix, nommé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Ce président s'appelle *maire*. Il préside les délibérations du conseil, doit veiller aux intérêts de la municipalité et y maintenir l'ordre et la paix.

Les pouvoirs conférés aux corporations municipales sont très étendus; ces pouvoirs, qui sont définis par la loi, s'étendent généralement à toutes les questions d'un intérêt purement local. Ils concernent spécialement la voirie, les cours d'eau, l'hygiène, la réglementation de la vente des boissons alcooliques, le maintien de l'ordre et de la paix, l'imposition des taxes, les licences de commerce.

Pour rencontrer les dépenses d'administration, le conseil municipal a le droit d'imposer et de prélever, par voie de taxation directe sur les biens imposables de la localité, ou comme droit sur le commerce, etc., toutes sommes d'argent nécessaires, et ce dans les limites de ses attributions. Cette imposition prend le nom de taxe municipale. Les taxes municipales sont réparties sur les immeubles conformément à leur valeur inscrite sur le rôle d'évaluation, suivant une liste qui est préparée par le secrétaire-trésorier et qu'on appelle rôle de perception.

(c). *La Municipalité de comté.*—Le comté est une partie du territoire de la province contenant un certain nombre de municipalités.(2)

Les habitants de chaque comté forment une corporation de comté. Cette corporation est représentée par un conseil composé des maires de toutes les municipalités locales du comté.

Le conseil de comté est présidé par l'un de ses membres, choisi par le conseil chaque année à la séance du mois de mars(3). Le président du conseil de comté porte le nom de *préfet*.

La localité où se réunit le conseil de comté se nomme *chef-lieu* du comté. Le conseil de comté fixe lui-même le chef lieu.

Ce conseil s'occupe de toute question interparoissiale, c'est-à-dire commune à plus d'une paroisse ou municipalité locale. Il a juridiction sur les chemins et cours d'eau traversant deux ou plusieurs paroisses: ce sont alors des chemins et cours d'eau de comté.

(1) Appellées communes en France.

(2) Nous avons vu précédemment que la province de Québec est partagée en 65 comtés ou collèges électoraux, relativement aux élections fédérales: cette division n'a aucun rapport avec celle qui partage la province en 82 comtés ou divisions administratives; la première relève du pouvoir central qui ne l'a créée qu'au point de vue politique, tandis que la seconde relève du pouvoir provincial qui l'a créée au point de vue politique et civil tout à la fois. Le comté, tel qu'établi par le gouvernement provincial, est la base de notre administration municipale.

(3) A défaut de telle nomination, le préfet est nommé par le Lieutenant-Gouverneur-en-conseil.

Le conseil de comté exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, et administre les affaires qui intéressent le comté. Il fixe l'endroit où doit siéger la cour de circuit, siège comme cour d'appel pour réformer les décisions des conseils locaux, pourvoit à la construction d'un bureau d'enregistrement. (1).—à suivre.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION À LA PETITE ÉCOLE

Le maître présentera la gravure à l'observation des élèves et tiendra avec eux une conversation pour les aider à bien comprendre le sujet.

Maître.—Mes enfants, voici une image que je vous demande de considérer avec attention et nous allons nous entretenir ensemble sur tout ce qu'elle va nous dire. (*Le maître laisse auelques instants aux élèves pour observer en silence*). . . . Voyons, Jean-Paul, pouvez-vous nous dire le lieu de la scène représentée ?

Jean-Paul.—Monsieur, je crois que c'est dans un coin du jubé d'une église de la campagne.

Maître.—A quoi reconnaissez-vous cela ?

Jean-Paul.—Monsieur, on voit l'orgue, et un homme qui joue dessus.

Maître.—Oui, mais à quoi reconnaissez-vous l'orgue ?

Jean-Paul.—L'homme qui joue a devant lui un cahier de musique.

Maître.—Vous dites "l'homme qui joue", est-ce qu'il n'y a pas un nom pour désigner l'homme qui joue de l'orgue ? Dites-nous donc cela, Charles-Henri.

Charles-Henri.—L'homme qui joue de l'orgue est un organiste.

Maître.—Très bien. En ajoutant la terminaison *iste* au nom d'un grand nombre d'instruments de musique, n'obtient-on pas le nom de l'artiste qui joue de ces instruments ?

Charles-Henri.—Oui, monsieur, on appelle violoniste, pianiste, cornettiste, clarinettiste, flûtiste, ceux qui jouent du violon, du piano, du cornet, de la clarinette, de la flûte.

Maître.—Maintenant, sur quoi est posé le cahier de musique ?

Charles-Henri.—Il est posé sur le pupitre.

Maître.—Et comment appelez-vous la partie que touche l'organiste pour jouer ?

Charles-Henri.—C'est le clavier où l'on voit des touches blanches et des touches noires.

(1) Le bureau d'enregistrement est un bureau public établi par le gouvernement provincial où l'on enregistre sur des livres spéciaux les actes qui affectent la propriété immobilière, tels que les actes de vente, ainsi que les contrats de mariage, les testaments, les donations.

Maître.—Est-ce qu'il n'y a qu'un clavier ?

..... (les élèves regardent attentivement l'image) Eh bien ! Voyons, Jules, qu'en dites-vous ?

Jules.—Non, monsieur, il y a un clavier en bas pour jouer avec les pieds, on le voit un peu en dessous et en avant du banc.

Maître.—Très bien ! Ce clavier se nomme *pédalier*, les touches sont appelées *pédales* parce qu'on les touche avec les pieds. A présent comment peut-on en touchant les claviers obtenir les sons ?

Jules.—Je pense que les touches baissées par les doigts ou par les pieds, font ouvrir les tuyaux pour que le vent y passe.

Maître.—C'est bien cela, mais où sont les tuyaux et d'où vient le vent ?

Jules.—Les tuyaux sont rangés debout et en ligne dans une grande chambre, et le vent vient d'un grand soufflet qui est caché dans le bas de cette chambre.

Maître.—Oui, c'est très bien ! je crois que Jules a déjà vu l'intérieur de l'orgue. La grande chambre dont il parle s'appelle le buffet de l'orgue. Ce buffet est ordinairement garni de tuyaux visibles et d'ornements sur le devant.

En voyant le pauvre buffet de notre image, croyez-vous que la scène se passe dans une église riche ? Dites-nous cela, Gustave.

Gustave.—Non, monsieur, c'est dans une pauvre église de campagne.

Maître.—Et quels sont les personnages que vous voyez ?

Gustave.—Monsieur, on voit l'organiste et quatre petites filles.

Maître.—Que font-ils ?

Gustave.—Ils s'exercent au chant pour une fête. C'est peut-être pour le mois de Marie et pour la Messe de Minuit.

Maître.—Comment trouvez-vous l'organiste ?

Gustave.—C'est un homme déjà vieux, il a l'air sévère.

Maître.—Vous avez raison. Voyons, Jean-Paul, décrivez-nous un peu son attitude, son maintien.

Jean-Paul.—Monsieur, il se tient bien droit sur son banc, les mains sur le clavier et les pieds sur les pédales. Il a la tête tournée vers les chanteuses, et les regarde par-dessus ses lunettes qui lui servent seulement pour lire.

Maître.—Et pourquoi les regarde-t-il ainsi ?

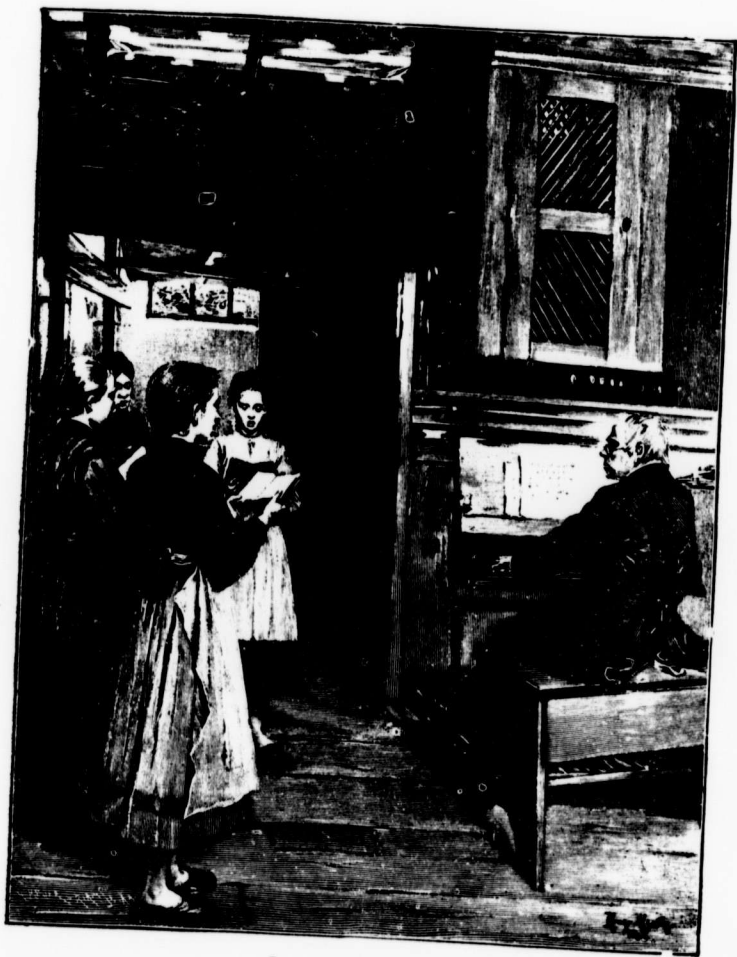
Jean-Paul.—C'est pour qu'elles s'appliquent à bien chanter juste et en mesure ; elles ont peut-être fait une faute en chantant.

Maître.—Mais comment peut-il jouer sans suivre son cahier de musique ?

Jean-Paul.—Il sait probablement son morceau d'accompagnement par cœur.

Maître.—Très bien ! A votre tour, Charles-Henri, parlez-nous des chanteuses.

Charles-Henri.—Monsieur, elles se tiennent bien droites, les yeux fixés sur leur livre, et leur bouche ouverte nous fait voir qu'elles chantent.



LA RÉPÉTITION

(Voir "La rédaction à la petite école", au chapitre de la *Méthodologie*, présente livraison)

Maître.—Par l'ensemble de cette scène, pouvez-vous juger si le chant sera réussi ?

Charles-Henri.—Oui, monsieur; la volonté énergique du vieil organiste, et l'attention des petites chanteuses pendant la répétition, nous font voir que le chant sera bien appris et que, le jour de la fête, on entendra dans l'église un cantique chanté avec ensemble et avec goût.

Maître.—Maintenant, Jules, dites-nous donc s'il n'y a pas encore un personnage nécessaire que l'on ne voit pas ?

Jules.—Oui, Monsieur, c'est le souffleur qui doit être en arrière et qui fournit le vent au moyen de la brimbale du soufflet.

Maître.—Pourquoi le souffleur est-il nécessaire ?

Jules.—Monsieur, s'il n'y avait pas de vent, les tuyaux, qui sont comme des grandes flûtes, ne donneraient pas de son, l'orgue ne jouerait pas.

Maître.—Parfait, mes enfants. vous avez bien observé l'image et elle vous a parlé. Je crois que vous êtes capables maintenant d'exprimer assez facilement ce qu'elle vous a dit. Vous avez donc à faire votre rédaction sur ce sujet, et, pour vous faciliter le travail, je vais vous donner un petit canevas.

CANEVAS.—Dites que vous venez de voir une jolie gravure.—Le lieu de la scène—jubé d'une église de campagne—l'orgue.—Le vieil organiste, son attitude, mains, pieds, visage—ce qu'il fait là—exercice de répétition pour fête.—Les chanteuses, leur attitude, mains, visages—Ce qu'on peut prévoir par cette répétition sérieuse.—Un mot d'appréciation du tableau, pour finir.

Après l'exercice oral et aidé du canevas, les élèves pourront tous faire un travail acceptable, car ils auront des idées par le souvenir de l'image, pourront y mettre un certain ordre avec le secours du canevas, et seront capables de s'exprimer par écrit puisqu'ils l'auront déjà fait oralement avec le maître durant la conversation en classe.

Voici, à peu près, quelque chose comme ce que l'on pourrait obtenir :

—UNE RÉPÉTITION DE CHANT—

“J'ai vu hier une bien jolie gravure qui m'a beaucoup intéressé. La scène se passe dans le jubé d'une pauvre église de campagne; le buffet de l'orgue n'offre pas aux regards un joli coup d'œil, il est fait de simples planches sans ornement, et on ne le reconnaît que par le clavier avec son pupitre ouvert, le pédalier à demi caché par le banc, et quelques boutons qui servent à ouvrir ou fermer les jeux. Le vieil organiste est assis bien droit sur son banc, les mains sur le clavier et les pieds sur les pédales; son visage sérieux exprime une volonté énergique qui désire obtenir un chant parfait pour l'ensemble, l'expression et la mesure. Il regarde par-dessus ses lunettes quatre petites chanteuses qui sont à sa gauche; elles sont debout,

tenant chacune leur livre à deux mains, la tête droite, les yeux baissés sur le chant écrit, et leur bouche légèrement ouverte nous montre qu'elles chantent avec intelligence, douceur et expression. Le regard du vieil organiste semble tout conduire, tandis que ses mains et ses pieds font l'accompagnement sur l'orgue. A voir le tableau de cette répétition, il nous semble déjà entendre par avance les voix angéliques des petites chanteuses mêlées aux sons graves et émouvants de l'orgue, telles qu'on les entendra le jour de la fête pour laquelle on se prépare. L'artiste a fait un joli tableau qui nous charme par la simplicité des détails et la beauté d'expression des visages."—

—Comme toujours il faudra apprécier avec indulgence le travail des élèves et savoir trouver l'effort pour le louer, les bons endroits pour féliciter, puis enfin, *enfin seulement*, les défauts les plus saillants pour aider à les corriger. C'est par des essais répétés dans ces conditions que nos élèves des écoles arriveront à s'exprimer sans gêne avec la plume et qu'ils auront appris à écrire d'une manière pratique.

H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Who are the people in the picture? They are a man and his wife, I suppose.

Are they old or young? They are over fifty.

Which is the older, the man or the woman? I think they are about the same age.

Which of the two has the more hair? The man has more hair on his face, the woman on her head.

Are they sitting or standing? They are sitting.

How are they sitting with respect to each other? They are sitting face to face.

Are they looking at each other? No, they are not looking at each other.

Are they conversing? No, they are not conversing.

What are they doing? Each of them is doing two things.

What two things is the man doing? He is reading a newspaper while holding some wool with both hands.

You say *some* wool; there is a word used to name the quantity of wool which he has in his hands; what is the word? I don't know what it is.

What is the French word? I suppose it is *écheveau*.

Quite right.—The English word is *skein*, a skein of silk, of wool, etc.

Now, what two things is the man doing? He is reading a newspaper, while holding a skein of wool with both hands.

Describe exactly how he is holding the skein of wool. It is hard to describe exactly how he is holding the skein of wool.

Yes, I suppose it is pretty difficult, but at least you can try.

Very well, sir, I will try. A skein of wool, as you know, is a series of rings into which the wool is wound. The man's hands are inside of the skein and they are as far apart as the skein will allow them to go. The backs of the man's hands press against the skein which is prevented from slipping down by the man's thumbs.

Why is the man holding the skein of wool with both hands as far apart as possible? I suppose, he is holding the skein of wool with both hands as far apart as possible to please the good woman who is sitting facing him.

Why does the good woman sitting facing him want him to hold the wool as described? She makes him hold the wool in the manner described because it is easier to unwind.

Why does she wish to unwind the skein of wool? The wool was wound into a skein, she is unwinding the skein of wool and she is winding it into a ball of wool.

Why is she changing the skein of wool into a ball of wool? She is changing the skein into a ball, because it is much less trouble to use wool from a ball than from a skein.

What is she going to use the wool in? How can I tell what she is going to use the wool in?

What is wool generally used in? It is generally used in knitting and in mending socks and stockings.

What other word might you use instead of *knitting*? I suppose I might use the word making instead of knitting.

You might use another word instead of *mending*, in the case of mending socks and stockings; what is it? I don't know what it is.

Well it is *darning*: *darning* socks and stockings.

Is there any difference between socks and stockings? Yes there is a difference between socks and stockings.

What is the difference? Socks are short stockings and stocking are long socks.

You say that it is less trouble to use wool from a ball than from a skein; why is it less trouble? Wool in a skein is easily tangled and knotted, while in a ball it is impossible to tangle or to knot it.

Is the operation (or work) of unwinding the skein proceeding smoothly? No the unwinding is not proceeding smoothly.

What is wrong? The wool is tangled.

How do you know that it is tangled. It is quite plain in the picture and even it were not visible, the woman's face shows that the unwinding is not proceeding to her liking.

What part of her face expresses dissatisfaction? Her mouth of course.

Why do you say *of course*? I say *of course*, because the mouth, even when closed, is generally very expressive.

You think the lady is displeased; is it with the skein that she is displeased? No, I think she is displeased with her husband.

Why is she displeased with him? I suppose she is convinced that a man is not clever enough to do two things well at the same time; and her husband in trying to read his paper at the same time that he is holding the skein has caused the wool to tangle.

What should she do? Should she scold him? I think the best thing for her to do, is to untangle the wool and to pray for patience.

Why do you suggest that she should pray for patience? I think it is a holy and wholesome thought to pray for patience when one is tempted! to say something disagreeable.

You are a very sensible boy; do you follow that rule yourself. Yes, sir, I follow it when I think of it, which, I am sorry to say, is not often.

Is the man aware that the wool is tangled? I don't think that he is aware of it.

Why do you think that he not is aware of the wool being tangled? I think that he is not aware of the wool being tangled because his attention is taken up with something which he has seen in the paper.

How do you know that his attention is absorbed in something he has seen in the paper? That is an easy question, sir; why if you look at the man you will see that he has eyes for nothing else but the paper.

What is there in the paper to attract his attention to such a degree.

I don't know what it is, but I suppose it is the news of an *American Citizen Held Prisoner* which is plainly visible at the top of the page.

Are the man and the woman thinking of the same thing. No, they are not, the man is thinking of the unfortunate American citizen held prisoner some where, while the woman in thinking of the tangled wool.

On the table what is there? There is a large coal-oil lamp.

Can you see the flame? No I can't see the flame.

Why can't you see the flame. Because it is covered by a porcelain shade.

In the lady's hair, what is there? There is a comb in the lady's hair.

On her shoulders over her gown, what has she? She has a small shawl on her shoulders over her gown.

Has the man a coat on? No, he has no coat on. Describe the picture briefly.

On a table is a large coal-oil lamp; sitting close to it, facing each other, are a man and a woman, husband and wife; they have both passed the half century mark; while the lady is not only completely clothed but has even a small shawl over her shoulders, her good man is in his shirt sleeves.

Each of them is doubly occupied, the woman in unwinding a skein of wool and winding it into a ball, the man in holding the skein for his wife while reading a newspaper held on his knee by his right elbow. Deeply attentive to his reading, he has caused the wool to tangle and his wife's mouth expresses anything but admiration at his awkwardness; fortunately for his peace of mind he is absolutely oblivious of the storm signal in her face.

J. AHERN

DOCUMENTS SCOLAIRES

Le Surintendant de l'Instruction publique, au Monastère des Ursulines des Trois-Rivières

Judi, le 26 octobre dernier, l'honorable M. C.-F. Delâge, Surintendant, a visité officiellement le monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Le Surintendant était accompagné de S. G. Monseigneur Cloutier, de M. l'abbé Lelaidier, principal de l'École normale, de Madame Delâge et de plusieurs personnages ecclésiastiques et laïques.

Pendant la soirée, un joli programme fut exécuté. L'un des articles du programme indiquait présentation d'adresse au Surintendant, et ce ne fut pas le moins apprécié. M. le Surintendant répondit en termes émus aux magnifiques paroles qu'il venait d'entendre à son adresse. Nous publions ci-après cette réponse en entier. Après le discours du Surintendant, S. G. Monseigneur Cloutier adressa quelques mots pour le remercier de ses bonnes paroles à l'adresse des Ursulines et le féliciter pour les "bonnes et excellentes choses qu'il venait de dire sur les relations de l'Église et l'État dans le domaine de l'Éducation".

Voici la réponse du Surintendant

Monseigneur,

Monsieur le Principal,

Mesdemoiselles

J'ai reçu avec plaisir et accepté avec empressement l'aimable invitation faite avec beaucoup de délicatesse par monsieur le Principal, au nom de Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières, de visiter votre couvent et votre école normale; votre couvent, ce foyer de haute culture intellectuelle; votre école normale, cette pépinière où se recrute le personnel enseignant pour les écoles primaires du district des Trois-Rivières, institutions qui sont votre orgueil légitime, sur lesquelles de grandes espérances sont fondées, auxquelles la Province a accordé les faveurs les plus délicates et les plus inignes, ne négligant aucune occasion de leur manifester ses plus chaudes sympathies.

Vous avez été bien aimables de prévenir mon désir, de me faciliter l'exécution d'un devoir très agréable imposé par la nouvelle fonction à laquelle la confiance de mon pays et de mon parti m'ont appelé: celui de visiter les foyers d'éducation de cette province, y rencontrer ceux qui en ont la direction et ceux qui viennent s'y préparer pour la lutte pour la vie, offrir mon concours, solliciter leur collaboration, afin de faire marcher rapidement notre province dans le chemin du progrès et de la véritable prospérité sous tous les rapports et particulièrement sous celui de l'éducation.

Je n'avais pas, Mesdemoiselles, le plaisir de connaître cette communauté personnellement, mais sa bonne réputation m'était parvenue depuis longtemps. Je connais l'histoire du pays, et

je l'étudierai pour la connaître mieux encore. Je me suis rappelé que cette institution est une des plus anciennes qui aient été fondée au Canada pour l'instruction des jeunes filles et qu'elle avait ainsi un droit d'aînesse; c'est pourquoi j'ai cru juste de visiter l'une des premières la maison des Ursulines des Trois-Rivières.

Je savais que cette maison était un petit rameau qui fut détaché, comme il arrive souvent, par une main épiscopale, du grand arbre dont les racines plongent dans le rocher de Québec,—j'ai nommé le monastère des Ursulines; on ne passe jamais devant ses vieux murs sans les saluer avec respect.—Aujourd'hui, ce rameau s'est développé, il est devenu un grand arbre qui donne en abondance, de la verdure, des fleurs et des fruits. Je savais quelles qualités ornaient votre esprit et votre cœur, et que vous aviez même les défauts de vos qualités. Je le constate une fois de plus.

Non seulement vous m'avez invité, non seulement vous me facilitez ma tâche, mais vous m'ensevelissez sous une avalanche de fleurs: celles de vos jardins et celles que la rhétorique met à votre disposition. Vous avez peut-être exagéré; mais je sais que si vous avez péché, vous avez de bons Pères pour vous absoudre.

Refuser la louange c'est la vouloir deux fois. Je crains la satire, j'accepte par conséquent vos bonnes paroles avec reconnaissance. Je vous prie donc d'agréer mes remerciements les plus sincères.

Vous avez parlé en termes mérités de celui qui m'a précédé, l'honorable Boucher de la Bruère, que la maladie a condamné à une retraite forcée; il a emporté avec lui les regrets, l'admiration, les sympathies de tous. Vous lui conservez un sentiment de profonde reconnaissance. J'unis ma voix à la vôtre. Il a fait son devoir. Qu'il jouisse longtemps encore dans sa retraite de la grande satisfaction d'avoir rempli la tâche qui lui a été confiée!

Partir c'est mourir un peu. Vous jetez donc des fleurs sur une tombe. Je sais que les bruits du monde ne pénètrent pas dans les cloîtres; mais je sais que ces murs comme les autres murs ont des oreilles et que la séance de ce soir aura peut-être sa répercussion dans les journaux; si un écho parvient jusqu'à l'honorable M. de LaBruère, puisse le souvenir que nous gardons de lui, lui être agréable et jeter du baume sur ses souffrances!

Mais votre nature féminine vous pousse vers les berceaux, voilà pourquoi vous vous empressiez de jeter des fleurs dans celui de ma nouvelle carrière. J'ose espérer que l'avenir sera digne du passé, que vos souhaits se réaliseront dans l'intérêt de la grande cause au service de laquelle je vais mettre mes humbles talents, la grande cause de l'éducation.

Vous avez fait allusion à mes luttes parlementaires; elles ont été bien paisibles, surtout ces dernières années où je présidais une assemblée presque aussi unanime que celle où je me trouve ce soir. Je n'avais qu'à écouter et à donner la parole.

Ce n'est pas sans regret que j'ai accepté la charge de Surintendant, car il me fallait rompre des liens de politique vieux de vingt ans. Ce n'est pas non plus sans hésitation, parce que je savais que le fardeau serait lourd et les épaules faibles; non sans crainte, parce que l'avenir est chargé, mais l'homme s'agite et Dieu le mène, j'ai accepté et me voici.

J'ai accepté avec fierté pour Dieu et la Patrie, parce que l'éducation est la gardienne de la foi, une planche de salut, un rempart. Gardienne de la foi, elle l'a été dans le passé, elle l'est de nos jours, elle le sera dans l'avenir. Nous sommes une minorité qui vivra, une minorité qui survivra si elle a dans les mains cette planche de salut. L'éducation est un rempart pour la sauvegarde de nos institutions, de notre langue et de nos lois. J'ai accepté avec courage parce que je connaissais l'élite sur laquelle je compte et dont vous faites partie pour repousser l'assaut; avec confiance parce que j'ai compté sur votre concours.

Vous me l'offrez aujourd'hui, je l'accepte.

L'Église, l'État, la Famille ont des obligations lourdes à remplir envers l'enfant. L'Église a fait son devoir, l'État a compris le sien, secondant les efforts de l'Église, et la Famille marche la main dans la main avec ces deux puissances. La famille par les commissions scolaires a été à la hauteur de la situation, et je n'en veux d'autres preuves que la décision prise par votre commission de construire beau et grand pour la génération actuelle. Administrer c'est prévoir: elle administre et prévoit. Elle aussi acquiert un titre de plus à votre reconnaissance, à notre administration. Mais il ne suffit pas de construire de somptueux édifices, d'y appeler des instituteurs de

première valeur, d'y employer les livres les plus récents. Il faut des élèves qui aient le courage d'entrer dans la classe, de prendre le livre et suivre la direction de leurs maîtres. Mesdemoiselles, c'est ce que vous avez fait, c'est ce que vous ferez encore. Vous avez l'intelligence; ayant le travail, avec les méthodes modernes, vous dépasserez vos devancières.

La femme a un rôle à jouer, une mission à remplir; qu'elle ne le change pas, qu'elle n'y renonce pas. Depuis que Jésus-Christ a relevé la dignité de la femme, elle n'est pas inférieure à l'homme, elle ne lui est pas non plus supérieure, elle est son égale. Sans sortir des cadres de notre histoire, nous savons que la femme a joué comme vierge, épouse et mère, particulièrement sur la terre canadienne, un rôle dont, je le sais, vous êtes fières: mentionnons avec orgueil, au début de la colonie, Hélène Boulé, la compagne de Champlain; l'épouse de Louis Hébert, notre premier colon; la vénérable Mère M. de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Jeanne Mance, Madame de la Peltrie et Madeleine de Verchères! je ne veux parler que des disparues. Je ne voudrais pas blesser l'humilité de celles qui continuent la tradition, qui n'ont pas trahi la belle chaîne qui les relie au passé. Mentionnons toutefois nos institutrices de l'Ontario. Elles ont droit d'être citées à l'ordre du jour.

Vous avez des ancêtres, vous songez à en être. Vous, l'espérance, vous l'avenir, vous marcherez sur les pas de vos aînées. La femme, c'est la grande éducatrice, au point de vue moral, intellectuel et religieux, dans la famille, l'école, la société. Vous êtes ici au travail, demain vous serez à l'œuvre et à l'épreuve, mais aussi au devoir et à l'honneur, et si vous ne négligez aucune occasion de vous préparer pour nos lendemains à forger ces deux instruments de succès, la langue française et la langue anglaise, vous répondrez à l'attente commune, et le verbe français sortira encore longtemps des poitrines françaises et chrétiennes, sur le sol canadien, sous l'égide du drapeau britannique, proclamant que vous avez bien mérité de l'Eglise, de l'État et de la Famille.

Je vous renouvelle mes remerciements, mesdemoiselles, et je vous offre ceux de Madame Delâge. Son passage chez les mères de Québec, où elle a étudié la sollicitait de m'accompagner dans cette visite

MONSIEUR CLOUTIER

Sa Grandeur adressa ensuite quelques mots au Surintendant.

Vous me permettez, Monsieur le Surintendant, de vous offrir mes sincères remerciements pour votre aimable visite et pour les bonnes, les excellentes choses que vous venez de nous dire. Vous avez, sans doute, entendu souvent répéter, à la louange de votre distingué prédécesseur, qu'il parlait "comme un évêque"; certes, on peut bien dire aussi ce soir, que M. le Surintendant a parlé "comme un évêque", et même, j'ose dire mieux que certain évêque que je connais. Parmi les excellentes choses que vous venez de rappeler, j'attire l'attention sur les concours généreux que vous voulez apporter à l'Eglise dans la cause de l'Éducation. Les trois grands facteurs de l'éducation: l'Eglise, l'État, la Famille, ont toujours marché de concert dans notre province; et les principes si chrétiens que vous venez d'affirmer nous sont une garantie que dans l'avenir le nouveau Surintendant de l'Instruction publique saura maintenir l'harmonie publique entre ces trois facteurs.

Durant son séjour aux Trois-Rivières, l'honorable M. Delâge a aussi visité le Séminaire et l'École La Salle, où il a été l'objet de sympathiques réceptions. A l'École La Salle, l'honorable M. Tessier, maire de la ville et ministre de la Voirie et Madame Tessier, accompagnaient M. et Mme Delâge.

Inaugurations d'Écoles

Le 29 octobre, S. G. Monseigneur Bruchési a présidé à la bénédiction solennelle de la nouvelle académie Piché, à Lachine, et le 5 de novembre une cérémonie identique a eu lieu à Ahuntsic, présidée par Monsignor Martin, à l'occasion de l'Inauguration de l'Académie Marguerite-Marie.

LETTRE DE SA SAINTÉTE BENOIT XV

SUR LES ÉCOLES BILINGUES

A Notre cher Fils, Louis-Nazaire Bégin, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Québec, et aux autres Archevêques et Evêques du Canada.

BENOÎT XV PAPE

NOTRE CHER FILS, VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

La charge, qui Nous a été confiée d'En-Haut, de paître le troupeau du Seigneur, Nous est un puissant motif, lorsque s'élèvent entre les enfants de l'Eglise des dissensions qui pourraient mettre en péril la paix et la concorde mutuelle, pour que Nous Nous efforcions, autant qu'il est en Nous, d'arriver à tout prix à les accommoder. Qu'y a-t-il en effet d'aussi pernicieux pour les intérêts catholiques, d'aussi étranger aux préceptes divins et aux principes de l'Eglise, que de voir les fidèles du Christ divisés par des luttes de partis?

Assurément tout royaume divisé contre lui-même sera en proie à la désolation; et du moment où le peuple chrétien cessera de ne faire qu'un cœur et qu'une âme, il s'éloignera peu à peu de cette charité qui est non seulement le lien de la perfection,⁽¹⁾ mais la principale et la première loi du christianisme,⁽²⁾ puisque le Rédempteur du genre humain l'a donnée à ses disciples comme son testament,⁽³⁾ puisqu'il a proclamé qu'elle serait le signe et la preuve de la vraie foi: *C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.*⁽⁴⁾ A quoi il faut ajouter que ces dissensions, outre qu'elles s'éloignent absolument de l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont encore pour triste effet de détourner de plus en plus ceux du dehors du catholicisme, alors que, tout au contraire, la fraternelle union et la charité des catholiques a toujours été pour les étrangers une excitation puissante à entrer dans leur société.

Nous sommes conséquemment, vénérables Frères, extrêmement préoccupés de ce que, entre les catholiques de votre pays, dont par ailleurs la foi et la piété sont universellement reconnues, il s'est élevé depuis quelques années des dissensions, qui se sont aggravées de jour en jour et qui désormais sont devenues publiques, ainsi que Nous l'ont démontré plusieurs preuves certaines et que Vous-mêmes Nous en avez instruits.

La cause de ce dissentiment est fort claire. Parmi les catholiques Canadiens, les uns, originaires de France, parlent la langue française; les autres, bien que d'origines diverses, se servent de la langue anglaise; de là entre eux contestation et dispute.

Les Franco-Canadiens affirment que tout se passe correctement dans leur province de Québec; mais dans l'Ontario et en d'autres endroits, où habitent des familles assez nombreuses de leur race, et, où la langue anglaise est en usage de par la loi de la province, ils se plaignent qu'on ne tienne pas équitablement compte de la langue française, ni dans le saint ministère, ni dans les écoles catholiques séparées.

Ce qu'ils veulent en conséquence, c'est que les prêtres qui administrent les paroisses soient choisis, d'après le nombre des catholiques de l'une ou l'autre langue, en sorte que, là où les Franco-Canadiens l'emportent en nombre, le Curé soit de leur race et de leur langue, et que, dans les paroisses où ils ne sont qu'en un certain nombre, la langue française soit employée aussi bien que la langue anglaise pour la prédication et les autres ministères ecclésiastiques; et qu'enfin dans les écoles séparées, on enseigne aux enfants la langue française, d'une façon plus complète et plus en rapport avec leur propre manière.

(1) Coloss., III, 14.

(2) MATH., XXII, 38-39.

(3) JEAN, XIII, 34; XV, 12, 17; XVII, 11.

(4) JEAN, XIII, 35.

De leur côté, les autres prétendent que, dans l'Ontario et dans les autres provinces de langue anglaise, les catholiques sont moins nombreux que les non-catholiques, bien que, en certains endroits, les Franco-Canadiens l'emportent en nombre sur les Catholiques de l'autre langue; ils disent donc que, pour la désignation des recteurs des églises, on doit tenir compte, d'une part des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, d'autre part de la langue qui est propre à la province, et enfin des autres conditions de lieux et de personnes, en sorte que la question ne saurait être tranchée uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir les prêtres franco-canadiens, ou insuffisamment instruits de la langue anglaise, ou la mettant au-dessous de leur propre langue; d'où il résulte que, dans l'exercice du saint ministère, ou bien ils ne réussissent que médiocrement, ou bien ils n'apportent pas le concours que réclament les besoins des localités.—Relativement aux écoles séparées, ils opposent que si la langue française était enseignée comme le demandent les Franco-Canadiens, la bonne instruction des enfants dans la langue anglaise, qui est celle de la province, en serait gravement compromise, et cela au préjudice des parents, qui seraient obligés, ou bien de combler à leurs frais des lacunes de cet enseignement, pour que leurs enfants acquièrent une parfaite connaissance de l'anglais, ou bien de laisser de côté les écoles catholiques, et d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques ou *neutres*, ce qui ne doit absolument pas être.

Ils disent enfin que ce système d'enseignement indisposerait facilement le gouvernement contre les écoles séparées; si, en effet, on pouvait leur reprocher, à ces écoles, de négliger l'utilité commune, l'avantage de la loi concernant les écoles propres aux catholiques serait mis en péril, alors qu'il importe souverainement au bien de la religion que ce privilège soit sauvegardé.

Si seulement ces questions se traitaient avec calme et modération! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans des conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle ardeur que les esprits s'animent et s'échauffent, au point que le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable.

Pour apporter à un si grand mal les remèdes opportuns, il nous a paru bon de vous faire part de Nos intentions, à vous vénérables Frères, que nous savons être en union si étroite avec nous. Soyez persuadés que vous répondrez à Nos plus vifs désirs, si vous faites tous vos efforts, pour obtenir que, grâce à l'esprit de paix et de charité, l'accord et l'union s'établissent entre les fidèles confiés à votre sollicitude. Nous faisons Nôtres les paroles de l'Apôtre saint Paul: *Je vous conjure donc, mes frères, par le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne pas souffrir de schismes parmi vous; mais d'être tous affermis dans le même esprit et dans les mêmes sentiments.* (1) Vous supportant mutuellement en charité; appliqués à conserver l'unité d'esprit, par le lien de la paix. (2) Nous sommes en effet les fils du même Père, nous participons au même banquet céleste et aux mêmes Sacrements, nous sommes appelés à la même béatitude, baptisés dans un seul Esprit, abreuvés d'un seul Esprit. (3) Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ (4) où il n'y a ni gentil, ni juif, ni circoncision, ni incirconcision (ni barbare ni Scythe), ni esclave ni libre, mais où le Christ est tout en tous. (5)

Que si les fidèles de votre pays, pour des raisons de race et d'origine, n'ont pas les mêmes manières de voir, et *angustiantur vasa carnis*, c.-à.-d. que la chair a des mes étroites, il faut tout au contraire, selon le conseil de St-Augustin. (6) *ut dilatentur spatia charitatis*, que la charité élargisse les cœurs. Mais si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement *ex aquo et bono* et par la seule loi de la charité, il y a dans l'Église des hommes placés par l'Esprit-Saint pour juger, et à la sentence desquels les fidèles doivent obéir, s'ils veulent appartenir à Jésus-Christ et ne point passer pour des païens et des publicains.

(1) I Cor., I, 10.

(2) Eph., IV, 2-3.

(3) I Cor., XII, 13.

(4) Galat., III, 27.

(5) Coloss., III, 11.

(6) *Serm., LXIX, MIGNÉ, P. L., t. 38, col. 440.*

Ainsi donc la décision des controverses qu'ont entre eux les catholiques Canadiens touchant les droits de l'une et l'autre langue et leur emploi dans les édifices sacrés et dans leurs écoles catholiques, cette décision appartient aux Evêques, surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi Nous les exhortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante, et à statuer ensuite et décider ce qu'ils croiront juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et le salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur portée ne peut pas régler et terminer la querelle, ils déléguent l'affaire à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice et de la clarté, tranchera le débat de telle sorte que les fidèles gardent à l'avenir, *comme il convient à des saints*, la paix et la bienveillance mutuelle.

En attendant, les journaux et les revues, qui se glorifient de l'appellation de catholiques, doivent s'abstenir d'aliéner la discrétion parmi les fidèles ou de prévenir le jugement de l'Eglise; et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entraîner par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie.

Ces prescriptions, que Nous dicte pour tous Vos diocèses Notre affection paternelle, le clergé doit les considérer comme lui étant personnellement et principalement adressées. Les prêtres en effet, devant se faire de cœur les modèles du troupeau, il leur serait fort mal de se laisser emporter par ces luttes de rivalités et de jalousies. C'est pourquoi Nous leur recommandons très affectueusement d'être les premiers parmi leurs ouailles, pour la modération et la bienveillance, pour le respect à l'égard des Evêques et enfin pour l'obéissance, principalement dans les matières qui appartiennent à la justice et à la discipline de l'Eglise et qui sont du domaine propre de sa juridiction.

Assurément le lien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiôme. Aussi avons-Nous appris avec une très grande satisfaction, que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais; et Nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une, tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Maintenant, pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail.

Personne ne niera que le Gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la province, soit enseignée aux enfants dans les écoles; de même les catholiques de l'Ontario demandent avec raison, que dans les écoles séparées cet enseignement soit donné avec assez de perfection, pour que leurs enfants se trouvent dans les mêmes conditions, que ceux des non-catholiques qui fréquentent les écoles neutres, et ne soient pas moins en état soit d'aborder les écoles supérieures, soit d'arriver aux emplois civils. On ne saurait d'autre part refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province le droit de réclamer, quoique dans une proportion convenable, que dans les écoles, où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur.

Toutefois les catholiques de ce pays doivent bien se rappeler que ce qui importe souverainement et avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'elles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître.

Il faut en effet que, tout en étant formés à la connaissance des lettres humaines, les enfants apprennent aussi à garder la foi catholique, à faire profession de la doctrine de Jésus-Christ et à en observer religieusement la loi; c'est ce qu'exigent absolument l'amour de nos enfants, le bien de la Religion et la cause même du Christ.

Comment arriver maintenant à concilier ces deux choses, l'enseignement complet de la langue anglaise et un enseignement convenable de la langue française aux enfants Franco-Canadiens?

Il est évident que s'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les Evêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire prévaloir des conseils de modération et pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable.

Au reste, vénérables Frères, ayant la plus grande confiance dans votre foi et votre dévouement, Vous sachant si pénétrés de vos obligations et si préoccupés du compte que Vous aurez à rendre au Souverain Juge, Nous tenons pour certain, que Vous n'omettez rien de ce qui pourra être tenté, pour éloigner tout dommage et ramener la paix. Appliquez donc vos pensées et vos soins à faire que *tous ne soient qu'un, et qu'ils soient consommés dans l'unité*, ainsi que le Divin Maître en a fait sa doctrine et sa prière, au moment où Il allait se livrer pour nous à la mort sur la croix. Qu'elles s'impriment dans les âmes de vos diocésains, ces paroles de l'Apôtre: *Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous et au milieu de toutes choses et en nous tous.*(1) Et que dans cette mutuelle union les fidèles soient bons les uns envers les autres, *miséricordieux, se pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même nous a pardonné en Jésus-Christ.*(2)

Comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre paternelle affection, Nous Vous accordons de tout cœur, à Vous, Notre cher Fils, à Nos vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de chacun de Vous, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près St-Pierre, le VIII du mois de septembre MDCCCXVI, troisième année de Notre Pontificat.

BENEDICTUS PP. XV

Troisième centenaire de la Foi

DISCOURS DE M. L'ABBÉ A. CAMIRAND, DU SÉMINAIRE DE NICOLET

(A la démonstration de la jeunesse étudiante.)

Monsieur le Président,

Eminence,

Messeigneurs,

Les belles fêtes auxquelles nous assistons démontrent éloquentement que la nation canadienne n'a pas renoncé aux titres de noblesse que lui confèrent son histoire et ses origines. C'est la raison pour laquelle on a voulu commémorer un jour marqué d'un sceau divin et dont le souvenir fixé dans le granit et le bronze de ce monument redira aux générations futures que notre pays a été fondé dans la foi du Christ, et que nous en sommes fiers.

Aujourd'hui, en convoquant la jeunesse de nos institutions au pied de ce monument de foi, il semble que l'on ait voulu non seulement mettre un digne couronnement à de grandioses démonstrations, mais aussi déposer au cœur de notre race une grande espérance, un gage certain de salut et de victoire pour les luttes qu'elle devra livrer plus ardues, peut-être demain.

Regardez ce monument, voyez la statue qui le couronne, symbole de la foi de notre race. De la main droite, elle présente au monde la croix: cette noble attitude fixée dans le bronze rappelle ce qu'est au nom du Christ et pour le salut des âmes que sont venus sur nos bords les premiers découvreurs et fondateurs de ce pays. Aussi dans ce chant si beau et à l'accent si chevaleresque,

(1) Eph., IV, 4-6.

(2) Eph., IV, 32.

que vous venez d'exécuter, il me semblait entendre, de l'autre côté des océans et dans le lointain des siècles, la grande voix des ancêtres qui eux aussi disaient, en pensant à leurs conquêtes futures: *Nous voulons Dieu*. Voyez, en effet.

Là-bas, dans la noble Espagne, un homme sort de la cathédrale de Palos où il est allé prier avec ses compagnons. Il se dirige vers le port où l'attendent de légères caravelles; une brise favorable souffle vers la pleine mer, et lorsque tout est prêt, c'est par ces mots très chrétiens qu'il donne le commandement du départ: *"Au nom du Christ, déployez les voiles."* Ce chevalier qui vient à nous c'est Christophe Colomb. Bientôt il touche une terre nouvelle, il y descend, se met à genoux, la baise avec ardeur et prend possession du pays en tirant son épée et en déployant sous les feux du soleil levant son étendard orné de la croix.

Un autre navigateur se prépare à venir explorer les régions lointaines. Pendant que ses vaisseaux sont impatients de partir, entouré de son équipage, Cartier est allé dans la cathédrale de St-Malo s'agenouiller sous la main béniissante de son évêque. Muni de pouvoirs royaux, il atteint bientôt la côte de Gaspé. Son premier soin est de planter une croix, pour marquer que c'était pour le convertir au Christ que la France prenait possession de ce pays.

Mais quel est cet autre bateau qui s'avance? Quel est celui qui le commande? Qu'elle œuvre vient-il implanter au milieu des cabanes sauvages? Quelle est la mission dont il est chargée auprès des enfants de la forêt? Plus tard, ce hardi capitaine ouvrira son âme de grand chrétien et livrera le secret des ambitions vraiment apostoliques qui le guidaient lorsqu'il aborda au pied de ce rocher. Ecoutez cette noble parole tombée un jour de ses lèvres: *"Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire"*. Si nous pouvons appeler Samuel de Champlain le Père de la Nouvelle France, nous devons lui décerner le titre plus beau encore de véritable apôtre du Christ, car en venant sur nos bords, il voulait avant tout procurer aux pauvres sauvages, le royaume de Dieu et sa justice. Mes chers jeunes gens, vous êtes venus au pied du monument de la foi de vos pères, vous unir dans un même sentiment de généreuses aspirations, afin de puiser à sa source les principes qui ont fait dans le passé et qui feront dans l'avenir la force de la nation canadienne; écoutez bien. Toujours la vérité est belle et le dévouement a des attraits pour des jeunes cœurs; mais quand c'est le fondateur de Québec, votre ville, quand c'est Samuel de Champlain qui proclame que le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et qui affronte les plus grands dangers pour obéir aux convictions qu'il porte dans sa conscience, alors la vérité et le dévouement possèdent une force de pénétration bien propre à réchauffer des jeunes âmes comme les vôtres, initiées déjà à toutes les générosités d'une vie chrétienne. Je voudrais que votre cœur se remplisse, se pénètre et s'imbibe de tout ce que contient de nobles ambitions la grande pensée des ancêtres condensée dans ces deux mots: amour de Dieu et salut des âmes, car ils contiennent le principe qui fait les nations véritablement grandes. C'est dire que votre premier devoir est d'aimer Dieu et les âmes, et tant que vous ne les aimerez pas avec cet élan de vol n'ardente et impétueux, cet entraînement irrésistible qui s'empare d'une âme, la fait sortir d'elle-même et la sacrifie, s'il le faut, pour le bien de ses frères, tant que vous ne vous sentirez pas entraînés par la sainte ambition de donner Dieu aux âmes, vous ne serez pas les dignes continuateurs de l'œuvre des aîeux dont ce monument atteste la foi. Chantez encore: *"Nous voulons Dieu"*, mais si vous voulez que vos voix s'harmonisent avec celles de vos ancêtres, ajoutez que c'est parce que vous brûlez du désir de le donner aux âmes pour les convertir.

Ce monument rappelle encore, et très spécialement, le souvenir des vaillants missionnaires qui en 1615 jetèrent les fondements de cet édifice que l'on nomme l'Église canadienne. Les vertus, l'héroïsme de ces premiers soldats du Christ ont été célébrés hier soir, dans une "page d'histoire" vraiment éloquent; des voix autorisées ont dit déjà la reconnaissance immortelle que nous leur devons et que nous voulons leur garder. Aussi, ce qui importe en ce moment, puisque la jeunesse c'est l'espérance et la force de demain, c'est de bien connaître les devoirs qui nous incombent, vis-à-vis de l'Église canadienne, comme héritiers de l'esprit apostolique de nos pères découvreurs et fondateurs. Vous êtes à l'âge où se forment les convictions qui devront un jour dominer votre vie, n'oubliez jamais ces importantes vérités.

L'Église du Canada s'unifie et se confond avec celle de Rome, tant elle lui est soumise et dévouée. Or, il y a deux choses qui résument l'œuvre que poursuit l'Église de Rome dans le monde: répandre dans les âmes la vérité catholique et faire descendre dans les cœurs le Christ lui-même, l'Eucharistie.

Les grandes démonstrations qui ont lieu présentement perdraient leur signification pratique, si elles ne réveillaient dans toutes les consciences et surtout chez la jeunesse, une volonté très ferme de seconder l'Église du Canada dans l'accomplissement de cette double tâche. C'est dans cette œuvre de coopération que notre apostolat traditionnel et notre patriotisme doivent en premier lieu se concentrer et prendre leur forme de vie.

Qui ne sait que le monde a grandement besoin de vérité catholique. Une des causes profondes pour lesquelles les sociétés se meurent et se suicident là-bas dans la grande guerre, c'est que les intelligences ont abandonné la vérité catholique; et, nous ne devons cesser de le proclamer, aussi longtemps que, chez un peuple, cette vérité n'éclairera pas les intelligences et n'en sera pas la matière, il n'y aura pas de paix véritable.

Cartier et Champlain sont venus sur nos bords pour apporter et donner Dieu aux peuples du Nouveau-Monde; partant il est du devoir de ceux qui veulent continuer leur œuvre et qui aiment sincèrement leur pays, de soutenir l'Église dont la mission est de donner Dieu aux intelligences sous forme de vérité catholique. Ici nous possédons encore cette vérité et nous en sommes fiers, mais, il faut l'avouer, elle est diminuée parfois, menacée souvent, et plus souvent oubliée. Il est nécessaire de la faire pénétrer plus profondément dans les couches sociales et de la faire régnier plus universellement dans les intelligences. Il y a là un noble travail qui réclame vos énergies. Répondez à cet appel du devoir en vous dévouant pour assurer le plein succès du beau mouvement d'action catholique fondé dans notre pays par son éminent le cardinal Bégin, dirigé avec fermeté et sagesse par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Séleucie. Nulle entreprise, croyons-nous, ne fut plus opportune, car en donnant Dieu aux intelligences sous forme de vérité, elle fera évanescer les grandes crises sociales et préparera la véritable grandeur de l'Église de notre patrie.

Il y a un instant, j'ai parlé de l'Eucharistie, me suis-je trompé? Comment, je ne suis pas dans un temple religieux, je suis sur une place publique et je parle de l'Eucharistie! Messieurs, il me semble qu'à l'ombre de ce monument de notre foi, et en présence de la jeunesse que Jésus aimait tant, l'on doit être autorisé à parler du mystère de notre foi. D'ailleurs, il fut un temps où l'Hostie exerçait une véritable influence sociale, et ecla en dehors des temples où l'on va spécialement pour prier et adorer; ces jours peuvent et doivent revivre, pourquoi vous qu'êtes jeunes n'ambitionnez-vous pas le grand honneur de travailler au rétablissement du règne social de l'Hostie, afin de tout restaurer dans le Christ? Pénétrez-vous bien de cette profonde vérité: Si l'homme et les sociétés ont besoin pour prospérer de se nourrir de vérité catholique, ils ont encore plus besoin de se nourrir de l'Eucharistie. Car longtemps avant la déclaration de la guerre actuelle, Léon XIII qui connaissait si profondément les misères de notre siècle avait indiqué comme cause principale des maux dont souffrait le monde et qui, à n'en pas douter, ont préparé le grand cataclysme dans lequel les nations trouveront peut-être leur tombeau, le fait "que l'amour et l'usage du banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existent plus chez beaucoup." Partant, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que l'apostolat le plus fécond auquel un chrétien puisse prendre part, pour le bien de l'Église et de la patrie, c'est celui qui aura pour fin de ramener les âmes à un usage plus fréquent de l'Eucharistie. En présence de telles vérités, tout jeune homme qui veut sincèrement faire du bien à son pays doit être un communicant. Même, nous allons plus loin et nous posons cette thèse générale que la communion est un devoir social, que tout chrétien doit communier d'autant plus souvent qu'il veut contribuer davantage à purifier, à fortifier et à rendre prospère le corps social dont il est membre. La raison de ceci, c'est que la chair de Jésus donne la vie au monde. (Joan, VI, 33), et ici le monde ce sont les sociétés et les États. (Cf. Tesnière *Pratique de la comm.*, p. 76).

Les apôtres de notre siècle seront des communicants, où ils ne seront pas apôtres. Les papes ont parlé dans ce sens et ils ne se sont pas trompés. Donc, chers amis, aujourd'hui et plus tard par vos conseils, vos exhortations et surtout votre exemple, aidez l'Église canadienne à accomplir son œuvre et donnez Dieu à vos compatriotes en les amenant à recevoir le Dieu de l'Hostie. C'est, je le répète, l'apostolat le plus beau et le plus fécond.

Contribuer à donner aux âmes la vérité et l'amour, c'est beaucoup, mais l'exemple de vos ancêtres vous demande de faire plus encore pour cette Église dont nous célébrons le 300e anniversaire de fondation.

Il fut un temps où les chrétiens, en petit nombre, envahissaient les demeures des païens et se répandaient partout comme un ferment dans cette masse de jouisseurs de la Rome impériale, au point de faire craindre la ruine prochaine du culte des fausses divinités. Aujourd'hui les chrétiens sont légions et au lieu de tout envahir, ils se retirent ou gardent un silence courtois devant les ennemis du Christ qui, presque partout, s'emparent des positions dans les gouvernements et les écoles.—Messieurs, c'est un bonheur pour moi et ce doit être un de nos plus chers titres de gloire, de pouvoir dire en une circonstance aussi solennelle, que parmi les gouvernements où les catholiques cèdent la place, celui de la province de Québec a toujours fait et fait encore une noble exception; et aussi longtemps que le département de l'Instruction publique aura pour le diriger des catholiques de la vaillance de M. le Surintendant, ou de M. l'Inspecteur général, l'ennemi n'entrera pas dans nos écoles et son souffle ne ternira pas l'âme pure de nos enfants.—Mais il reste vrai que dans plus d'un milieu l'esprit catholique et la pureté des mœurs menacent d'être engloutis sous la vague d'impiété qui monte, et cela est dû trop souvent à l'inaction des bons.

Faut-il le dire? Dans notre religion, l'on voit ce triste spectacle d'hommes qui se disent en possession des vérités éternelles, qui boivent à des sources sacrées, qui mangent la chair d'un Dieu et qui sont moins zélés pour le bien que les mauvais pour le mal. Ceux-là ne sont pas de la race de ces hommes par qui le Seigneur sauva Israël (1 Mach., V, 62). Mais vous n'appartenez pas à cette race, et l'on vous verra partout à tous les âges de votre vie, à l'exemple des grands découvreurs, incliner profondément vos têtes sous la main bénissante de vos évêques et ensuite arborer fièrement l'étendard du Christ dans la pleine lumière du grand soleil. C'est Pie X qui a demandé aux catholiques une profession ouverte et hardie de la religion, c'est aussi ce que réclame l'exemple de vos ancêtres. D'ailleurs saint Mathieu n'a-t-il pas dit: Que votre lumière luise devant les hommes afin qu'ils voient vos œuvres. (V, 16).

Au nom de nos traditions les plus pures, nous vous demandons d'être partout debout au service de l'Église. Pour cela, ayez une docilité parfaite à son enseignement, une soumission entière à ses représentants, un courage constant à affirmer les principes qu'elle proclame, une action ferme pour défendre ses droits, même quand le courant des opinions lui est contraire. Il faut avoir l'énergie d'un Garcia Moréno pour dire: Nous connaissons les droits et privilèges de l'Église et nous les lui conserverons, même quand elle consentirait à céder ses droits dans l'intérêt de la paix. Car il n'appartient pas à un enfant de dépouiller sa mère, en la forçant à garder le silence sur la spoliation dont elle est victime! Pour être capable de parler ainsi, il faut s'être nourri de vérités catholiques et avoir souvent réchauffé son cœur à la source de l'amour, il faut perdant toute sa vie se demander avant tout et toujours: où est la vérité catholique? où sont les intérêts de l'Église catholique? Le reste, la plupart du temps, importe peu. Telle sera votre conduite, mes chers jeunes gens, si sincèrement, libres de toutes attaches, vous pouvez dire avec le grand publiciste français: "*Ma profession de foi, ma politique, c'est le Credo.*" On a dit qu'avoir un idéal, c'est avoir une raison de vivre, c'est vrai; je demande que la vôtre soit digne de vos 15 et 20 ans et du sang qui coule dans vos veines; je souhaite qu'il brille dans la pleine lumière de la vérité catholique et qu'il soit couronné par l'amour de Dieu et des âmes. Louis Veullot qui connaissait si bien les besoins de son temps, puisque Pie IX lui a fait l'honneur de le consulter, en même temps que les évêques de France, lorsqu'il s'est agi de la publication du Syllabus, disait ces paroles que je livre à vos méditations: "*Si le petit nombre de ceux qui fréquentent les églises étaient vraiment ce qu'ils devraient être, s'ils avaient la science et l'amour, ils changeraient le monde.*" Qui donc pourra dire les choses admirables dont notre patrie sera témoin si vous, qui êtes venus écouter les leçons du passé, grandissez avec la science et l'amour. Au XIIIe siècle, un jeune homme doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, semblable à ceux que je vois en ma présence, renonça au monde et à tous les honneurs; avec la science et l'amour, François d'Assise opéra la plus grande réforme sociale dont l'histoire ait été témoin depuis le drame sanglant du Calvaire. Grâce à Dieu, nous n'avons pas ici de grandes réformes à faire, mais il nous faut avoir recours aux mêmes moyens, la

science et l'amour, la vérité catholique et l'Eucharistie, si nous voulons conserver l'héritage sacré des ancêtres.

En méditant aujourd'hui les premières pages de notre histoire nationale, c'est à la source même des généreux dévouements que vous vous abreuvez. Contrairement à ce que firent les valeureux soldats de Gédéon, mettez bien les deux genoux en terre, et avec respect buvez longuement à cette source de foi et d'amour. Et puis, levez-vous et venez; la patrie est prête à vous recevoir. L'Église canadienne réclame vos services, il y a des âmes qui attendent que vous leur donniez Dieu; et du haut de ce monument, trois siècles de foi ardente et de travaux éclairent la voie dans laquelle vous devez marcher.

JARDINS SCOLAIRES

CONVENTION DE L'ASSOCIATION DES JARDINS SCOLAIRES D'AMÉRIQUE, À NEW-YORK, LES 6, 7, ET 8 JUILLET, 1916

(Reproduit du *Journal d'Agriculture*)

Québec, le 24 juillet, 1916.

L'honorable M. J.-E. Caron, *Ministre de l'Agriculture,*
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la Convention de l'Association des Jardins scolaires d'Amérique qui s'est tenue à New-York, les 6, 7 et 8 juillet dernier.

Réunis à l'Hotel Majeitic, New-York, les délégués des Etats-Unis et des différentes provinces du Canada ainsi qu'un grand nombre de membres de l'association, y ont étudié et discuté la question de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles, et aussi la plupart des problèmes qui s'y rattachent.

La principale résolution qui a été adoptée au congrès est la suivante:—"L'enseignement général des notions d'agriculture dans les écoles primaires est devenu une nécessité à l'heure présente, si l'on veut conserver au sol la future génération; faire aimer et apprécier la profession agricole aux enfants de l'Amérique, d'une manière pédagogique, tel devrait être le mot d'ordre des gouvernements et du personnel enseignant de l'Amérique, si l'on veut le bien-être et la prospérité de nos populations."

HONNEUR À LA PROVINCE DE QUÉBEC

À la première séance du congrès, monsieur V.-E. Kilpatrick a bien voulu faire allusion à la province de Québec. Il me fait plaisir de citer ici ses paroles délicates: "Permettez-moi, M. le représentant de la province de Québec, de vous dire en nom de l'Association des Jardins Scolaires de l'Amérique apprécie le bon travail de la population de Québec en faveur de l'agriculture dans les écoles. Je suis heureux d'apporter à vos petits élèves-jardiniers le salut de tous les jardiniers évolués de la république américaine. Je vous prie, cher M. Magan, d'offrir au Ministère de l'Agriculture de votre province, l'honneur de la reconnaissance des membres de l'Association pour le travail fructueux accompli dans la région française du Canada."

Ce précieux témoignage est un encouragement pour tous ceux qui travaillent dans nos écoles, à faire aimer l'agriculture aux enfants.

L'ASSOCIATION DES JARDINS SCOLAIRES D'AMÉRIQUE

L'Association des Jardins d'Amérique compte maintenant 4.000 membres. Elle a pour but, 1° de faire connaître aux parents la grande valeur des jardins scolaires, relativement à l'éducation des enfants; 2° de développer et d'encourager par toute l'Amérique le mouvement de l'agriculture à l'école; 3° de préparer et de distribuer à ses membres, des brochures, opuscules et circulaires concernant les jardins scolaires; 4° de poursuivre des expériences dans diverses régions se rapportant à l'enseignement agricole primaire, et de se renseigner sur les méthodes suivies dans chaque région; 5° de promouvoir l'établissement de jardins scolaires en Amérique.

C'est à New-York que se trouve le bureau-chef de l'Association, qui comprend un service spécial dont les fonctionnaires sont rémunérés en partie par le gouvernement des États-Unis.

LES JARDINS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE NEW-YORK

Nous avons eu l'avantage de visiter quelques jardins scolaires établis aux différentes écoles de la ville de New-York. Ces jardins ont des dimensions variables. Par exemple, les grandes écoles ont des jardins d'une superficie moyenne de 80 à 70 pieds, et les petites ont des jardins de 50 par 40 pieds. On y remarque des arbustes fruitiers, des fleurs, des légumes. En plus, il y a une parcelle d'expérimentation, où les élèves avec le concours de l'institutrice, y poursuivent des expériences agricoles. Les jardinets ne sont pas cultivés sur plates-bandes, mais au niveau du terrain; ceci en raison du sol, qui est très sec. Ce système est recommandé dans les écoles de notre province où le terrain scolaire est sablonneux. Partout, dans les classes des écoles de la ville de New-York, j'ai remarqué que les murs sont recouverts de tableaux agricoles et que les endroits situés près des fenêtres sont ornés à profusion de corbeilles de fleurs et de diverses autres plantes d'ornement.

Les jardins scolaires sont tous près des terrains de jeu des élèves, et, une jolie clôture métallique protège les légumes et les fleurs contre les déprédations des passants mal intentionnés.

À l'École publique du quartier Manhattan, où il y a un magnifique jardin scolaire, j'eus la curiosité de demander à un petit élève-jardinier, s'il aimait son jardin. Il parut d'abord étonné d'une telle question, puis ensuite, il m'affirma que c'était son *meilleur amusement*. Le petit jardinier aurait vivement désiré que je me rendisse chez lui afin qu'il me fit voir son jardin à domicile qui, disait-il, était beaucoup plus beau que son jardin scolaire.

Mademoiselle Anna Klemann, qui visite les jardins des écoles de la ville de New-York, m'a dit que le jardin scolaire fait aimer le travail manuel aux enfants et qu'ils apprennent à le respecter en travaillant eux-mêmes au jardin. Ensuite, me disait-elle, les premiers labeurs des enfants au jardin leur apprennent que dans la vie il faut travailler pour arriver au succès.

LES FERMES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE LA VILLE DE NEW-YORK

J'ai eu l'avantage de visiter les Fermes scolaires de la ville, situées chez une des parcs publics. Ces fermes ou plutôt ces grands jardins scolaires sont établis dans les bords de Manhattan et de Richmond. Elles sont cultivées et entretenues par 30.000 élèves-jardiniers, tous de la ville de New-York, qui font partie de 854 clubs d'élèves-jardiniers, organisés dans la cité même.

Ces fermes scolaires sont sous la direction de surintendantes compétentes, qui donnent des démonstrations et des instructions aux petits agriculteurs dont elles ont la charge. Toute cette organisation reçoit l'appui des employés spéciaux du Service des Parcs, qui voient à la partie pratique technique, tandis que les institutrices et les surintendantes s'occupent de la partie pédagogique et de la surveillance des élèves.

Les travaux commencent au mois de mai et se terminent en octobre, vers le 15. Les enfants font deux récoltes par an, et, en plus, ils ont droit à une distribution gratuite de graines de semence et de plants de légumes afin de "faire un jardin scolaire à domicile". J'ai passé quelques heures à la ferme scolaire du Parc DeWitt Clinton. Cette visite m'a vivement intéressé. J'ai vu là, près de 400 enfants au travail, à leurs plates-bandes, garçons et filles, sarclant, binant, rehaus-



(Voir "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle", au chapitre de la Méthodologie, présente livraison)

sant leurs légumes avec une ardeur extraordinaire; et ceci en plein soleil. La plupart me disaient: "Sir, I have a very nice plot, is it not? Come and see my plot, Sir" Tous ces petits fermiers et fermières en herbe auraient voulu me faire examiner tous les légumes et les fleurs de leurs magnifiques plates-bandes.

Ce jardin scolaire géant a une superficie de 250 pieds par 150 et contient 490 plates-bandes dont:

- 212 pour les garçons.
- 220 pour les filles.
- 32 parcelles d'expériences.
- 26 parcelles pour la culture des fleurs.

Total . . . 490

Tout près du jardin scolaire, il y a un coquet pavillon d'agriculture, à l'intérieur duquel on remarque un musée scolaire agricole, une salle où l'on place instruments aratoires, et une vaste pièce que l'on utilise pour les conférences, causeries et diverses autres démonstrations.

Le récent rapport de cette ferme scolaire contient un chiffre intéressant et qui nous prouve l'intérêt que l'on porte à cette œuvre: 13,463 enfants des écoles de la ville ont visité, durant l'année, les jardins scolaires de la ferme du Parc afin de se rendre compte des bons travaux de leurs petits confrères, et aussi pour constater si leurs jardins, situés dans une autre partie de la ville, étaient mieux cultivés.

Madame Parsons, qui est la surintendante générale des fermes scolaires de la ville, m'a dit les avantages que les enfants retirent de leurs travaux à ces jardins scolaires. Voici les principaux: "One of the strongest reasons the City had in starting these school farms was to teach the private care of public property". C'est donc, tout d'abord, le respect de la propriété publique que l'on veut inculquer aux enfants. Ensuite, Madame Parsons m'affirme que les travaux poursuivis au jardin par les enfants, développent en eux l'amour du travail, la ténacité, l'esprit d'observation, l'esprit civique, l'amour de l'ordre, l'amour de l'horticulture, le goût du beau, le respect du travail manuel, etc., etc.

La superficie de chaque jardin est de 4 pieds par 8 pieds. Les légumes appartiennent aux enfants, qui les donnent à leurs parents. Des prix spéciaux, sont décernés aux élèves qui entreprennent le mieux leurs jardins et qui présentent les plus beaux légumes et les plus belles fleurs aux expositions scolaires, et lors des concours spéciaux, entre garçons et filles.

En un mot, les travaux d'horticulture exécutés par les petits citoyens de la ville de New-York sont dignes d'être imités.

JARDINS SCOLAIRES ET JARDINS À DOMICILE

Une des séances de la Convention des Jardins Scolaires a été consacrée à l'étude des avantages et des difficultés qu'offrent les jardins scolaires et les jardins à domicile. M. E.-K. Thomas, directeur des jardins scolaires de Rhode-Island, a résumé le débat de la façon suivante: "On conclut donc, dit-il, que les deux modes de jardins sont nécessaires; il y a une grande relation entre eux, assure-t-il, car le jardin scolaire est le laboratoire où les élèves apprennent les notions pratiques de l'horticulture, et, le jardin à domicile est le champ pratique où ils peuvent eux-mêmes se servir des connaissances acquises au jardin de l'école:—"School garden is the laboratory, and home garden is the practical field".

"L'ASSOCIATION DES JARDINS SCOLAIRES DE NEW-YORK"

Cette Association existe en outre de l'Association des Jardins Scolaires d'Amérique. C'est une association locale qui poursuit le même but que cette dernière. Elle recrute ses membres

parmi le personnel enseignant de l'État de New-York et parmi les hommes d'affaires et agriculteurs de la région.

Cette Association comprend plusieurs comités composés en partie de ses différents membres; comités des conférences, des visiteurs des jardins scolaires et à domicile, des publications, des expériences à poursuivre, des instructeurs, etc.—Elle encourage aussi dans les écoles, les cultures en pots de diverses plantes, de bulbes; en plus, elle s'occupe de créer des clubs d'élèves-jardiniers et d'organiser des fêtes scolaires agricoles et des concours de jardins d'enfants à domicile.

Pour faire aimer et respecter l'agriculture, l'Association avait organisé cette année, à notre convention, une démonstration spéciale, que l'on pourrait appeler "Parade des élèves-jardiniers". Imaginez l'effet d'une démonstration publique de ce genre, à laquelle participent plusieurs centaines de jardiniers et de jardinières costumés et ornés de fleurs.

C'est au Jardin Botanique que cette démonstration a lieu ordinairement; c'est la fête des jeunes agriculteurs de la cité, et même je pourrais dire que c'est la fête de tout le monde. Pour la procession, les enfants sont classés par groupes. On remarque tout d'abord les petits fleuristes, les représentants des élèves ayant jardins à domicile, les lauréats des concours de jardins scolaires, les membres du bureau de Direction des élèves-jardiniers (Conseil central), les brigades de travailleurs, portant avec eux, râteaux, bèches, arrosoirs, légumes, etc., puis les élèves-jardinières et la fanfare ainsi que les régiments de "Boy Scouts", etc.

Au moyen de cette parade, que les New-Yorkais appellent "School Garden Pageant", l'Association réussit à faire apprécier le travail des élèves-jardiniers, à mettre en relief les bienfaits de l'agriculture à l'école; en plus, elle contribue à faire mieux connaître et comprendre son œuvre d'éducation par le peuple.

SCHOOL GARDEN FESTIVAL. (Soirée de Gala, en l'honneur des Jardins scolaires.)

Le vendredi, 7 juillet, tous les membres de la convention, ainsi que les parents des élèves jardiniers de New-York, étaient conviés au Carnegie Hall, afin d'assister à une soirée donnée en l'honneur des jardins scolaires.

Voici quelques titres de chants, cantates, etc., de ce programme tout à fait rural:

Cantata	The Garden of Flowers..... Denza.
Chorus	The White Butterfly.....
Mezzo-Soprano	Lovely Rosebuds.....
Chorus	The Bees.....
Chorus	Garden of Flowers.....
Chorus	To a Wild Rose..... MacDowell.

Puis, pour varier le tout, quelques orateurs distingués nous firent d'intéressants discours qui furent entrecoupés de représentations cinématographiques, ayant rapport aux jardins scolaires, à leurs jardins, etc.

M. J.-N. Patterson, (1) le Gérant de la *National Cash Register Co.*, de Dayton, Ohio, un fervent des jardins scolaires, résuma les avantages de l'Agriculture à l'école, de la façon suivante:

- Dans son jardin le jeune élève apprend:
- (a)—La culture des fleurs et des légumes;
 - (b)—La coopération;
 - (c)—La confiance en soi-même.
 - (d)—La valeur du travail;
 - (e)—La valeur d'un piastre.

Inutile de dire que ce magnifique concert avait été organisé par l'Association des Jardins scolaires de New-York.

(1) Le fondateur du premier Jardin scolaire aux États-Unis.

"THE SCHOOLMATE"

C'est le titre d'une jolie et instructive petite revue mensuelle, spécialement publiée pour les petits élèves-jardiniers et les petites jardinières des écoles, "The Child's Garden Magazine", comme on le nomme là-bas.

Cette petite revue, qui chante la Terre et ses merveilles, est reçue par les enfants des écoles publiques s'occupant de l'entretien d'un jardinet. Voici ce qu'elle contient, à chaque édition: chants agricoles, instructions aux élèves sur l'horticulture, l'arboriculture, l'aviculture, etc., dictées, problèmes, lectures, comptabilité, se rapportant toujours à l'agriculture; on y trouve aussi les résultats des concours entre élèves dans les jardins scolaires ou à domicile, ou aux expositions.

The Schoolmate joue à peu près le rôle de *L'Enseignement Primaire* dans notre province, à ce sujet.

ÉDUCATION AGRICOLE

Au cours de la Convention, il a encore été question d'éducation et d'instruction agricole. M. S.-B. McCready, le Directeur de l'Enseignement agricole de l'Île du Prince-Edouard, a résumé le débat d'une façon claire et nette. Ce spécialiste en matière d'éducation agricole chez les jeunes, prétend que c'est surtout l'éducation agricole, et non la pratique proprement dite de l'agriculture qu'il importe de donner aux élèves des écoles primaires. Les écoles primaires ne sont pas des écoles d'agriculture, mais elles devraient faire apprécier et aimer la profession agricole, et là, chaque enfant pourrait y apprendre les notions générales d'agriculture que tout cultivateur progressiste est obligé de posséder pour réussir.

C'est monsieur McCready qui écrivait récemment: "Le succès en agriculture ne dépend pas seulement des travaux manuels, du talent de bien labourer, de bien herser, de bien semer, de bien récolter, non; mais la source du bonheur et du succès, c'est la faculté de bien raisonner, d'observer minutieusement, de lire, de penser à son travail, d'y prendre du plaisir, de s'y intéresser et de désirer l'améliorer, voilà ce qui mène au succès, et voilà ce que les écoles primaires peuvent faire".

LES CHANTS AGRICOLES POUR LES ÉLÈVES

Lors des visites que j'ai faites dans les écoles, j'ai remarqué que l'on attache une grande importance aux chants agricoles. Pour faire aimer la Terre, la vie rurale, la profession du cultivateur, les instituteurs et les institutrices s'appliquent à choisir un bon nombre de chants, à teinte champêtre, rurale, terrienne, si je puis m'exprimer ainsi. Je demandais à une institutrice d'école publique, le *pourquoi* de la chose. Elle me répondit: C'est afin d'impressionner favorablement l'esprit des élèves pour la vie des champs; en plus ceci leur donne l'amour du beau, et contribue pour beaucoup à faire aimer les choses de la nature par les élèves.

Il en est de même des déclamations et des rédactions qui développent, par leur teinte champêtre, le goût de l'agriculture, par conséquent, atteignent le même but.

LES MUSÉES SCOLAIRES AGRICOLES

La plupart des écoles que j'ai visitées contenaient un musée scolaire. Dans ces musées, qui consistent en une modeste petite armoire vitrée, il y a un peu de tout. On y voit des oiseaux empaillés, quelques ustensiles de cuisine, des minéraux, des gravures représentant les produits de différentes industries, des échantillons de terre, des petits flacons en verre contenant des grains de céréales, graminées, légumineuses, etc., un morceau de cire, un gâteau de miel, des boîtes vitrées contenant des échantillons de plantes utiles et nuisibles, des catalogues d'instruments aratoires et de graines de semences, etc.

Tout le matériel de ces musées facilite l'enseignement des sciences naturelles à l'école, et intéresse vivement les élèves. Ces musées sont organisés par les institutrices, avec le concours des élèves.

THE AMERICAN ROSE SOCIETY

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer à la convention, M. Benjamin Hammond, de Beacon N.-Y., le Secrétaire de l'*American Rose Society*. M. Hammond croit, et avec raison, que les sociétés spéciales d'horticulture de l'Amérique devraient avoir des comités ou des sections s'intéressant aux travaux agricoles des jeunes. Il a bien voulu me céder l'unique rapport qu'il avait apporté avec lui à nos séances de la Convention. J'en ai profité pour le lire immédiatement, et j'ai vu que l'*American Rose Society* avait organisé un Comité des Jardins scolaires, (School Garden Committee) dont M. Hammond, a été élu Président.

Ce dernier écrit dans son rapport de l'année écoulée que la société a distribué des prix aux écoles possédant le meilleur jardin scolaire ainsi qu'aux élèves les plus méritants de ces écoles; en plus, les membres de ce comité ont enrôlé plusieurs centaines d'enfants de la région dans les brigades des Jardins à Domicile, (Home Garden Brigades). Plusieurs prix ont été distribués aux plus méritants des petits jardiniers, par la Société.

M. Hammond cite un fait intéressant dans son rapport: A Los Angeles, un prix de \$500.00 fut offert par les autorités de la ville pour l'école qui apporterait à l'exposition de l'État, les meilleurs exhibits de légumes et de fleurs, provenant du jardin scolaire.

CONCLUSION

La Convention de l'Association des Jardins Scolaires d'Amérique, à laquelle assistaient un grand nombre de professeurs distingués des États-Unis et des différents provinces du Canada, démontre que la question de l'Enseignement de l'Agriculture à l'École primaire préoccupe les éducateurs de la république américaine de même que ceux de notre pays.

Le problème du "Triomphe de l'Agriculture par l'École" a été posé très nettement par les principaux orateurs du Congrès. Au point de vue économique, comme au point de vue moral, c'est l'agriculture qui demeure, plus que jamais, la grande force qui assurera aux peuples la prospérité et le bonheur.

Aux États-Unis, après une expérience qui remonte déjà à quelques années, on est fermement convaincu que le *Jardin scolaire est le grand facteur qui permet l'application des saines théories pédagogiques dans le domaine de l'enseignement agricole.*

J'ai été heureux de constater, M. le Ministre, que les humbles efforts tentés dans notre province pour donner une nouvelle impulsion à l'enseignement de l'agriculture à l'école, ont été mentionnés avec éloge par le Président de l'Association des Jardins scolaires d'Amérique, à l'une des séances solennelles du Congrès. Ces paroles sympathiques à l'égard de la province de Québec sont bien propres à stimuler le zèle de tous ceux qui désirent intéresser de plus en plus l'École primaire à la cause de l'Agriculture, qui demeure pour nous, la cause nationale par excellence.

JEAN-CHARLES MAGNAN, B.S.A.

St-Casimir, P. Q.

DOCUMENTS OFFICIELS

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLÔMES ACCORDÉS EN JUIN 1916

HULL

Diplômes académiques français

*Académie française.—Grande distinction—*Mlle Laurence Chénier, et *(académique anglais)*
*Académie française (gr. distinction) et élémentaire anglais (distinction)—*Mlle Noëla Tremblay.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Académique français, distinction, et modèle anglais, grande distinction—Mlle Yvonne Martel.
Académique français, distinction, et élémentaire anglais, grande distinction—Mlle Belzora Dusaault.

Académique français, satisfaisant, et élémentaire anglais, distinction—Mlle Germaine St-Pierre

Diplômes modèles français

Modèle français, grande distinction, et élémentaire anglais, distinction—Mlle Alice May.

Modèle français, distinction, et élémentaire anglais, distinction—Mlles Béatrice Larose; Jeanne David.

Modèle français-anglais—distinction—Mlles Alice Charette, Juliette Carle.

Modèle français, distinction, modèle anglais, satisfaisant—Mlle Yvonne Lamoureux.

Modèle français, distinction, et élémentaire anglais, satisfaisant—Mlle Rhéa Grenon.

Modèle français, distinction—Mlle Jeanne Lavoie.

Modèle français, satisfaisant—Mlles Fernande Lalonde, Marguerite Baulne.

Diplômes élémentaires français

Élémentaire français, grande distinction, et anglais, distinction—Mlle Solange Danis.

Élémentaire français et anglais, distinction—Mlles Maria Rouleau, Yvonne Carle.

Élémentaire français, distinction—Mlles Gertrude Bertrand; Irène Laramée, Antoinette Ducharme; Cécile Galand.

Élémentaire français, satisfaisant—Mlles Bella Guenette; Simone Séguin.

N. COLET

Diplômes académiques français

Académique français.—Grande distinction—Mlles Cécile Després, Louisa Mathieu, Florence Geoffrin, Juliet Timons, Marie-Anne Blanchette, Hermance Pinard, Alice Genest, Rose Savoie, Lucile Pratte, Lucienna Melançon.

Académique français.—Distinction—Mlles Éméilia Lupien, Ninette Rouleau, Marie-Jeanne Morin, Alice Gravel, Cécile Blanchette.

Académique français.—Satisfaisant—Mlle Alice Bergeron.

Diplômes modèles français

Modèle français.—Avec grande distinction—Mlles Rosée Jacques, Hélène Noël, Florestine Carignan.

Modèle français.—Avec distinction—Mlles Marie-Blanche Biron, Mériilda Paré, Laure Pratte, Germaine Proulx, Antoinette Béliveau, Yvonne Lemay, Irène Marcoux, Geneviève Gaudet, Blanche Beauchesne, Alice Boisvert, Joséphine Prince, Lia Tourigny, Jeanne Ouellette, Yvonne Landry, Marie-Anne Jutras, Emma Poirier, Florine Rhault, Yvonne Duguay, Rachel Houle, Marguerite-Marie Rousseau, Régina Brissette, Annette Béliveau, Anna Billy.

Modèle français.—Satisfaisant—Mlles Ida Pichette, Germaine Houle, Marie-Louise Beauchesne, Alice Rhault, Bertha Boisvert.

Diplômes élémentaires français

Élémentaire français.—Grande distinction—Mlle Valérie Proulx.

Élémentaire français.—Avec distinction—Mlles Berthe Lacerte, Éva Mathieu, Imelda Gervais, Emma Laflamme, Régina Branel, Annette Lupien, Alice Tourigny, Adèle Roy, Ernestine Doucet, Diane Beaudet, Imelda Caron, Yvonne Hélié, Yvonne Leblanc, Marie-Jeanne Tremblay

Yvonne Cinq-Mars, Eugénie Houde, Marie-Rose Lacourse, Laura Cournoyer, Marie-Blanche Thibault, Aldina Blanchard.

Elémentaire français.—Satisfaisant—Mlles Marie-Rose Précourt, M.-Anne Verrier, Orpha Dandaneau, Marie-Louise Plourde, Berradet et Prince, Laurette McDonald.

Diplomes anglais

Académique anglais.—Grande distinction—Mlle Juliet Timmons, Cécile Després, Florence Geoffon.

Modèle anglais.—Grande distinction—Mlles Rosée Jacques, Émélie Lupin, Cécile Blanchette, M.-Anne Blanchette, Joséphine Prince Régina Brissette.

Moyen anglais.—Satisfaisant—Mlle Yvonne Lemay, Ida Pichette.

Élémentaire anglais.—Grande distinction—Mlles Régina Brunel, Blanche Beauchesne, Florestine Cagnan.

Élémentaire anglais.—Distinction—Mlles Rose Savoie, Anna Bily, Alice Genest, Alice Gravel, Méilda Paré, Marie-Jeanne Morin, Germaine Houé, Geneviève Gaudet, Louisa Mathieu.

VALLEYFIELD

OBSERVATION.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du diplôme: (1) signifie avec grande distinction; (2) avec distinction; (3) avec satisfaction.

Les lettres A. M. E., déterminent le degré du diplôme: (A) signifie école académique; (M) école modèle; (E) école élémentaire.

Mlle Jane-N. Fallon	(1)	(A)	anglais.
Mlle Geneviève Fallon	(1)	(A)	anglais.
Mlle Olive O'Leary	(1)	(A)	anglais.
Mlle Adrienne Gariépy	(1)	(A)	français et (E) anglais.
Mlle Émérentenne Vincent	(1)	(A)	français.
Mlle Cécile Boutin	(1)	(A)	français et (2) (E) anglais.
Mlle Bertille Landry	(1)	(A)	français et (2) anglais.
Mlle Florestine Sabourin	(1)	(A)	anglais et (2) (M) français.
Mlle Annonciata Asselin	(2)	(A)	français et (3) (M) anglais.
Mlle Sylvia Robert	(2)	(A)	français et (E) anglais.
Mlle Ubadine Marchand	(2)	(A)	français.
Mlle Laurentia Tousignant	(2)	(A)	français et (E) anglais.
Mlle Marguerite Tassé	(2)	(A)	français et anglais.
Mlle Olympe Doré	(2)	(A)	français et (3) (E) anglais.
Mlle Alice Clairoux	(2)	(A)	français et (E) anglais.
Mlle Alexina Julien	(2)	(A)	français.
Mlle Eugénie Leroux	(2)	(A)	français.
Mlle Béatrice Quenneville	(1)	(M)	français et (2) anglais.
Mlle Antonia Pesant	(1)	(M)	français et (3) anglais.
Mlle Margaret McNarrara	(1)	(M)	anglais et (2) (E) français.
Mlle Laurette Toupin	(1)	(M)	français et (3) anglais.
Mlle Béatrice Bourbonnais	(2)	(M)	français et (E) anglais.
Mlle Marie-Ange Bourque	(2)	(M)	français et (E) anglais.
Mlle Aline Leduc	(2)	(M)	français et (3) anglais.
Mlle Geneviève Favreau	(2)	(M)	français et (3) anglais.
Mlle Louisiella Vallée	(2)	(M)	français.
Mlle Mary Gadows	(2)	(M)	anglais et (3) français.
Mlle Marie-Rose Nepveu	(2)	(M)	français et (3) (E) anglais.
Mlle Marie-Rose Daignault	(2)	(M)	français et (3) anglais.
Mlle Irène Bourgon	(2)	(M)	français et anglais.
Mlle Gilberte Pilon	(3)	(M)	français.

Mlle Oliva Leduc	(3)	(M)	français.
Mlle Liliana Nadon	(3)	(M)	français.
Mlle Béatrice Lauzon	(3)	(M)	français.
Mlle Elizabeth Duffy	(3)	(M)	français.
Mlle Simone Lamontagne	(1)	(E)	anglais et (E) français.
Mlle Alberta Letendre	(2)	(E)	français et (3) anglais.
Mlle Sarah-Jane Barry	(2)	(E)	français et (3) anglais.
Mlle M.-Lucienne Latulipe	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Marie-Ange Marcoux	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Aliida Foran	(2)	(E)	français.
Mlle Denise Bourbonnais	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Gisèle Barnabé	(2)	(E)	français.
Mlle Marie-Louise Huot	(2)	(E)	français.
Mlle Anita Dubois	(2)	(E)	français.
Mlle Alice Leduc	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Edwilda Caza	(2)	(E)	français et (3) anglais.
Mlle Marie-Ange Glaude	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Emma Laberge	(2)	(E)	français et anglais.
Mlle Aline Sauvé	(3)	(E)	français.
Mlle Aurore Pigeon	(3)	(E)	français.
Mlle Ethel McBride	(3)	(E)	français.
Mlle Eva Doucet	(3)	(E)	anglais.
Mlle Alice Primeau	(3)	(E)	français.
Mlle Gertrude Honsinger	(3)	(E)	français.
			anglais.

SAINT-HYACINTHE

Diplomes académiques français

Académie française.—*Grande distinction*—Mlles Graziella Piché, Présentine Lefebvre, Marie-Ange Bail, Praxède Marin, Antoinette Morel, Clara Péloquin, Robertine Guilbert, Bertha Blanchard.

Académie française.—*Distinction*—Mlles Corona Brouillard, Angéline Morin, Ida Biron, Albina Rajotte, Berthe Péloquin, Angéline Dulude, Marie-Blanche Beaupré, Jeanne Grégoire, Marguerite Beauregard, Germaine Lusignan, Alberta Désautels, Clara Larochelle, Geneviève Parent.

Diplomes académiques anglais

Grande distinction—Mlles Rose Côté, Eliane Demers.

Distinction—Mlle Hélène Béliveau.

Diplomes modèles français

Modèle français.—*Grande distinction*—Mlles Bernadette Després, Yvonne Nadeau, Germaine Gauthier.

Modèle français.—*Distinction*—Mlles Anna Chagnon, Augustine Berthiaume, Evéline Cirouard, Aline Audette, Hortense Boulais, Berthe Chagnon, Aline Michon, Alice Bonin, Anna Dubreuil, Irène Goyette, Marie-Anne Guillemette, Dolorès Hébert, Rosa Phaneuf, Ruth Phaneuf, Anna Lapierre, Antoinette Saint-Germain, Jeanne Nichols, Marie-Anna Carignan, Jeanne Dussault, Bernadette Dufresne.

Modèle français.—*Satisfaisant*—Mlles Marguerite Fréchette, Germaine Poulin, Georgianna Gaucher, Lédia Mathieu, Cécile Surprenant, Germaine Létourneau.

*Diplomes modèles anglais**Distinction*—Mlle Irène Phénix.*Diplomes élémentaires français**Elémentaire français.*—*Grande distinction*—Mlles Alice Patenaude, Antonia Ducharme.*Elémentaire français.*—*Distinction*—Mlles Marguerite Vanasse, Antoinette Nichols, Marie-Louise Brochu, Fabienne Fréreau, Bella Benjamin, Lillie Côté, Aurore Palardy, Olivine Bédard, Marie-Anne Quintin, Céline Dupaul, Jeanne Chabot, Cécile Collette, Aldéa Larue, Bernadette Duquette, Ritha Charland, Angéline Bernier, Marguerite Bouvier, Léa Vanasse, Adrienne Goyette, Clara Kaigle, Yvonne Domon, Stéphanie Allard, Georgette Fournier, Angéline Bousquet, Ella Richard, Bernadette Beauregard.*Elémentaire français.*—*Satisfaisant*—Mlles Rosa Archambault, Honora Brodeur, Viviane Savoie, Osianna Deslandes, Cora Martin, Pauline Desnoyers, Jeanne Dufort, Maria Brodeur, Olympe Forcier, Juliette Beaulry, Antoinette Gingras, Marie-Aimée Poirier.*Diplomes élémentaires anglais**Distinction*—Mlle Alice Demers.

Avis aux Institutrices

CHÈQUES NON RÉCLAMÉS

Le Département de l'Instruction publique a adressé un chèque aux institutrices dont les noms suivent. Ces chèques n'ont pas été réclamés, parce que les destinataires avaient évidemment changé de domicile:

Mlles Irène Kelley, Louisa Rainville, Virginie Tétreault, Emma Mulaire, Caroline Gingras (Mme Mathias Demers), Mme Isidore Constantin, Mlles M.-E.-Céline Gagné, Marguerite Lorrain, Florine Giard (Florine), M.-G.-Adéline Veilleux; Mme F.-X. Blais, Mme A.-E. Simonneau.

Ces institutrices ont mérité une prime soit pour succès dans l'enseignement ou long état de service.

Prière de faire connaître leur adresse au Surintendant de l'Instruction publique, Québec

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

II

POURQUOI OBÉIR À L'ÉGLISE

Cette expérience peut se résumer en deux ordres de faits: les prophéties et les miracles.

Vous savez ce qu'est un prophète: un homme qui annonce l'avenir. Il y a bien des gens qui s'en mélangent. Vous entendez souvent dire

qu'il fera beau pendant tel mois, mauvais pendant tel autre. On peut sans doute connaître l'avenir, quand il n'est pas très éloigné et que les causes sont déjà posées. Et encore que de fois on s'y trompe! Tout autre est la prophétie qui vient de Dieu. Elle annonce des faits lointains sans relations avec aucun événement présent. L'homme est borné par le temps comme par l'espace; il ne voit que le

moment actuel. L'ange est moins borné; il l'est toutefois encore. Le Créateur seul est éternel et présent à tous les temps. Il voit ce qui se passera dans des milliers de siècles, comme il voit ce qui se passe aujourd'hui. Si donc un homme surgit qui affirme, de la part de Dieu, un fait futur que rien ne rend vraisemblable, un fait quelquefois même contraire à toute vraisemblance, et si le fait se produit réellement, c'est que Dieu a parlé par sa bouche.

Le Démon a essayé d'imiter ce signe; chez les païens, il avait ses oracles. Ils se sont tus à l'époque de l'apparition de Jésus-Christ; un païen, Plutarque, nous l'a prouvé. N'est-ce pas une preuve de l'esprit qui les inspirait ?

Ces oracles connaissaient parfois des faits secrets ou éloignés, mais l'avenir lointain leur échappait. Crésus, roi de Lydie, en Asie Mineure, en fit l'expérience.

Crésus appréhendait une invasion des Perses qui dominaient tout l'Occident de l'Asie. Il voulut consulter à ce sujet les oracles de la Grèce qui jouissaient alors d'une grande célébrité. En homme prudent et un peu méfiant, il résolut de les éprouver d'abord. Il leur envoya à chacun une ambassade chargée de demander ce que faisait le roi de Lydie à l'heure même. Au jour où ses envoyés devaient arriver, il s'enferma dans une chambre de son palais et se mit à faire cuire lui-même une tortue et un agneau coupés en morceaux dans une chaudière d'airain avec un couvercle d'airain. Quelle occupation pour un roi ! il pensait bien qu'aucun charlatan n'arriverait à la deviner. Cependant la pythie de Delphes perça le mystère. Elle répondit en vers suivant l'usage :

Je vois un long rivage et les sables des mers,
Du muet (1) sans discours je comprends la prière.

Quelle odeur tout à coup s'exhale dans les airs,
Quel nuage de chairs dans la vaste chaudière !
Airain dessous, airain dessus,
Tortue, agneau bouillonnent confondus.

Ne croirait-on pas entendre la réponse d'une de nos sonnambules lucides ?

(1) Crésus avait un fils muet.

Crésus en fut très satisfait; il combla de présents le sanctuaire de Delphes et lui fit demander par une nouvelle ambassade ce qui arriverait de la bataille qu'il se proposait de livrer à Cyrus, roi de Perse. L'oracle ici était au bout de sa science; il s'en tira par une équivoque: "Cette guerre, répondit-il, renversera un grand empire." Comme l'empire de Cyrus était le plus grand empire, Crésus crut à la victoire. Ce fut son empire qui disparut.

Vous voyez, par cet exemple, la différence des oracles païens ou des prestiges spirites et des prophéties inspirées par Dieu. Ceux-ci peuvent parfois nous surprendre par une perspicacité qui n'est pas de l'homme. Les vrais prophètes seuls pénètrent l'avenir lointain; l'avenir n'appartient qu'à Dieu.

Le Créateur lui-même nous a indiqué ce signe comme la marque de ceux qu'il envoie.

Il y avait déjà du temps de Moïse beaucoup d'oracles chez les païens; il était à craindre, il est arrivé en effet que des juifs pervers voulussent les imiter. Toute la religion juive pouvait être bouleversée par ces imposteurs. Moïse ordonna donc que tout faux prophète fût puni de mort. Mais comment le reconnaître ? Dieu venait précisément de promettre d'envoyer plus tard à son peuple d'autres prophètes et l'un d'eux législateur comme Moïse. Le Seigneur consulté répondit: "Si le fait prédit par le prophète en mon nom ne se réalise pas, ce n'est pas moi qui l'ai inspiré, ne l'écoutez pas."

Voilà donc un signe bien certain pour reconnaître les envoyés de Dieu. Tout souverain donne à son ambassadeur une lettre de créance signée de lui. La prophétie est la signature de Dieu. Signature qu'on ne saurait contrefaire. Rien n'est plus manifeste en effet que l'ignorance où l'homme est de l'avenir. Quand il essaie d'y atteindre, ce n'est que par des conjectures vagues fondées sur l'expérience du passé. Il n'y a qu'un être éternel qui puisse voir le futur avec la netteté et la certitude du présent. Si donc un fait lointain et imprévisible nous est annoncé avec des détails précis, nous pouvons être assurés que Dieu est là.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

SAINT JOSEPH

A Nazareth vivait un homme juste et saint qui se nommait Joseph. Il était charpentier et descendait de la race de David. Un ange apparut à Joseph et lui dit : Marie votre épouse aura un fils. Vous le nommerez Jésus, c'est-à-dire Sauveur.

EXERCICES sur les deux textes.—Distinguer :
1° Les noms masculins et les noms féminins ;
2° Les noms communs et les noms propres ;
3° Les noms de personnes et les noms de choses.

—Recopier les mots surmontés d'un tréma.

—Conjuguer au mode indicatif, d'abord oralement, puis par écrit, le verbe être en ajoutant un attribut pour chaque personne : *je suis studieux, tu es obéissant, il est respectueux.*

II

TRÉMA

Egoïste, haïr, mais, ciguë, baïonnette, aiguë, naïf, aïeul, glaïeul, héroïne, Moïse, Cain, païen, jalence, Noël, Raphaël, Israël.

L'égoïste ne pense qu'à soi, aussi est-il haï de tous.—Le mais s'appelle encore blé de Turquie.—La ciguë ressemble au persil ; c'est un poison.—La baïonnette est aiguë : elle se place au bout du fusil.—Cet enfant m'a fait une réponse naïve.—Moïse délivra le peuple d'Israël de la servitude d'Égypte.

RÉDACTION ORALE

LES DEUX SŒURS

Voici deux petites sœurs dont la conduite et le caractère sont bien différents.

Marthe est un modèle d'activité et d'obéissance. Jamais oisive, on la voit toujours occupée à quelque travail utile.

Elle se lève de bonne heure, fait sa prière avec piété, puis aide sa mère dans les soins du ménage.

Si ses forces répondaient à sa bonne volonté, Marthe ferait seule tout le travail de la maison. Elle balaye les appartements, époussette les meubles, épluche les légumes. Aussi sa mère est-elle fière d'avoir une petite fille si vaillante !

A l'école, elle écoute attentivement les explications de la maîtresse, et ne se permet aucune parole inutile. Ses progrès sont rapides, et si elle persévère dans son application, elle remportera tous les premiers prix.

Eulalie, sa sœur, est bien différente. Autant Marthe est active et obéissante, autant Eulalie est paresseuse et entêtée.

A la maison, Eulalie ne veut toucher à rien, malgré les ordres réitérés de sa mère, et malgré l'exemple de Marthe.

A l'école même conduite. Presque jamais de leçons apprises, presque jamais de devoirs achevés. Quand la maîtresse donne des explications, Eulalie suit du regard le vol capricieux des mouches, ou bien bavarde et dérange ses compagnes. Aussi reçoit-elle plus souvent des pénitences que des récompenses. Sa conduite cause beaucoup de chagrin à sa mère et à sa maîtresse.

Si Eulalie ne se corrige pas, elle se prépare de mauvais jours : car la misère suit inévitablement la paresse, mère de tous les vices.

EXERCICES D'ÉLOCUTION.—De qui parle-t-on dans ce récit ?—En quels endroits a-t-on considéré Marthe et Eulalie ?—Quelle est la conduite de Marthe et d'Eulalie à la maison, — à l'école ?

—Faites oralement le portrait de deux jeunes filles semblables l'une à Marthe, l'autre à Eulalie.

RÉCITATION

QUESTION D'UNE PARESSEUSE

"Est-il vrai qu'en paradis

On n'aura plus rien à faire ?

Demandait Berthe à sa mère,

—Très vrai ; mais nul n'est admis,

Mon enfant, en paradis,

S'il n'a travaillé sur terre."

QUESTIONNAIRE.—1o Quelle question Berthe adressait-elle à sa mère ?—Citez la réponse de la mère.—Qu'est-ce que le paradis ?—Pour-

quoï nul n'est-il admis dans le paradis s'il ne travaille pas? Rappeler la parole du serviteur inutile qui ne fit pas valoir le talent que son maître lui avait confié.

Cours moyen

DICTÉE

LES APPROCHES DE L'HIVER

Hier, je considérais deux arcs-en-ciel paraissant en même temps; debout, au seuil de l'arrière boutique, je voyais la pluie tomber, froide et glacée, nous donnant bien à comprendre que le temps des vers-luisant était passé, et que l'heure était venue des longs tête-à-tête au coin du feu, où les *coq-à-l'âne* sont le principal agrément de la conversation. C'est un vrai plaisir, tandis que dehors la *bise* souffle et que les *va nu-pieds* cherchent un abri, de s'asseoir devant son foyer, entouré de ses *in-folio*, ou déchiffrant quelques *opéras*, tandis que l'oreille est doucement caressée par la *chanson* du pot-au-feu. N'est-ce point là le *maximum* du bien-être? Laissons donc les fleurs se faner, et les dernières reines-marguerites disparaître, laissons l'automne ravager les plates-bandes du jardin, l'hiver nous réserve les joyeux passe-temps que nous ont légués nos grand'tantes.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Coq-à-l'âne*: conversations où l'on saute brusquement d'une chose à une autre, où l'on passe du *coq à l'âne* — *Bise*: vent froid soufflant du nord.—*Va-nu-pieds*: hommes misérables, qui, n'ayant pas de quoi se procurer des chaussures, vont pieds-nus.—*Asseoir*: de quelle sorte est ce verbe? En conjuguer les temps primitifs.—*In-folio*: gros livres ainsi nommés parce que les feuilles, au lieu d'être pliées en quatre ou huit, etc., sont entières.—*Opéras*: ce mot quoique emprunté à la langue italienne, prend la marque du pluriel.—*Chanson*: indique ici le murmure produit par le bouillonnement de l'eau, qui est agréable à l'oreille comme une chanson.—*Maximum*: mot latin qui signifie la plus grande somme possible.—*Joyeux*: de quel nom cet adjectif est-il dérivé? (de joie).

Souligner tous les noms composés, et dire comment ils forment leur pluriel, et en vertu de quelle règle.

RÉCITATION ET ÉLOCUTION

Quand je rêve sur la *falaise*,
Ou dans les bois, les soirs d'été,
Sachant que la *vie est mauvaise*,
Je contemple l'éternité.

A travers mon sort mêlé d'ombres,
J'a perçois Dieu distinctement
Comme à travers les *branches sombres*
On entrevoit le firmament.

Le firmament où les *faux sages*
Cherchent comme nous des conseils,
Le firmament plein de nuages,
Le firmament plein de soleil.

Un souffle épure notre *fange*.
Le monde est à Dieu, je le sens.
Toute fleur est une louange,
Et tout parfum est un incens.

V. Hugo

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Le ciel, la terre, l'homme, tout ce qui existe, rien de tout cela ne s'est fait seul; une maison ne se construit pas sans ouvriers, à plus forte raison ce magnifique séjour de l'homme qui s'appelle la terre, et qui a pour voûte les cieux. Il suffit donc de regarder autour de soi pour croire qu'il y a un Dieu, qu'il faut nécessairement qu'il y en ait un. Que l'on se promène sur le bord de la mer, sur les rochers qui la limitent, et que l'on nomme *falaises*, ou bien dans les bois, surtout si l'on a eu à souffrir de l'une de ces mille douleurs qui rendent si souvent la *vie mauvaise*, l'esprit s'élève vers Dieu, vers l'éternité. Nous ne le voyons pas comme les saints l'aperçoivent dans le ciel, il est pour nous, maintenant, comme dans l'*ombre*, mais de même qu'à travers les branches d'un bois touffu, on aperçoit le firmament, ainsi on aperçoit Dieu à travers la création, on devine son existence en voyant tout ce qu'il a fait. Les *faux sages* essaient en vain d'expliquer l'existence du monde; si l'on veut être sincère, si on ne se laisse pas entraîner par l'orgueil et toutes les autres passions, qui rendent l'âme aussi vile que la boue, que la *fange*, il faut bien reconnaître que *le monde est à Dieu*. Les *fleurs* avec leurs parfums le prient à leur manière; prions-le aussi, c'est un devoir pour nous qui sommes des créatures capables de l'aimer et de le servir.

Cours supérieur

DICTÉES

I

COMMENT UN PEUPLE SERA BIEN GOUVERNÉ

Vous voulez gouverner la société humaine : eh bien ! qu'est-ce que la société humaine ? Une collection d'hommes, un homme collectif, qui présente toutes les passions, tous les appétits, tous les instincts bons ou mauvais, qu'on rencontre dans les individus qui le composent. Or, que fait l'homme individuel qui veut se bien conduire, se bien gouverner ? Accorde-t-il l'empire aux organes grossiers et imbéciles, ou bien au cerveau, organe de l'intelligence ? C'est donc aux intelligences supérieures dans les sociétés humaines qu'il faut donner et laisser incontesté le gouvernement des peuples. Contre ce principe, contre cette loi de la nature pêchent également et ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement, et ceux qui proclament la souveraineté absolue des masses. Ni dans l'ordre moral et intellectuel, ni dans l'ordre politique, les masses, ou comme l'on dit, le peuple, n'a été fait pour prescrire ni commander ; la nature l'a destiné au contraire à écouter, croire et obéir. On aura beau dire et beau faire, le peuple, dans l'acception restreinte du mot, est et sera toujours, dans la grande famille politique, ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique, un enfant qu'il faut aimer, protéger, mais gouverner, et cela dans son intérêt autant que dans celui de la société. Nous connaissons tous le sort des familles où les enfants gouvernent : il en sera de même dans les sociétés politiques où les masses gouverneront. La souveraineté des masses, c'est la souveraineté des instincts aveugles, instincts bons et généreux quelquefois, mais toujours irraisonnés, et n'ayant d'autre loi que celle de la force brutale ; cette souveraineté ne peut régner que dans le chaos, comme elle régnait sur l'abîme avant que l'esprit de Dieu y eût pénétré et en eût fait sortir notre monde.

ETIENNE PARENT

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Une collection d'hommes, un homme collectif, l'auteur semble hésiter entre les deux expressions, et se décider pour la seconde qui est alors le sujet de la phrase. Entre les deux expressions on peut sous-entendre les mots ou si l'on aime mieux, ce qui détermine le choix de *homme collectif* comme sujet.—le: que remplace ce pronom ? *homme collectif*.—donc: cette conjonction indique une conclusion que l'on tire de ce qui précède ; mais ici, de quoi la conclusion est-elle tirée ? De la réponse non exprimée mais sous-entendue à la question précédente. Cette réponse est en faveur du *cerveau, organe de l'intelligence*.—*incontesté*: pourquoi pas *incontester* ? *Incontester* n'existe pas comme verbe ; il aurait le sens de *ne pas contester*, sens absolument négatif de l'action, comme serait celui de *indemander, inlouer*, etc. dont on n'a aucun besoin. Dans la phrase, *incontesté* exprime un état du gouvernement qui doit être *incontesté* et demeurer tel.—*pêchent*: pourquoi pas l'accent circonflexe ? On a ici non pas le verbe *pêcher* mais *pêcher* qui change l'accent aigu en accent grave devant une syllabe muette.—*absolue*: le contraire ? *relative*.—*masses*: un équivalent ? des foules, des peuples.—*n'a été fait*: pourquoi pas *n'ont été faits* ? Comme on l'a déjà vu au commencement du texte, il y a ici un choix entre le : *masses* et le *peuple*, et la deuxième expression est adoptée seule comme sujet ; de là le verbe au singulier.—*acception*: comparer ce mot avec *exception* pour en comprendre les sens différents.—*restreinte*: le contraire ? *étendue*.—*famille politique*... *famille domestique*: donnez des équivalents de ces deux expressions. *Nation, maison*.—*irraisonnés*: non raisonnés ; le préfixe *ir* est une des modifications de *in* dont on remplace souvent *n* par la première consonne du mot que l'on fait précéder de ce préfixe: irrésistible, immuable, illégal, etc.—*chaos*: désordre, mélange confus ; ne pas confondre avec *cahot, secousse*.

ANALYSE

“Contre ce principe, contre cette loi de la nature, pêchent également et ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement, et ceux qui proclament la souveraineté absolue des masses.”

Il y a trois propositions: une principale et deux déterminatives complétives.

PRINCIPALE: Ceux qui... et ceux... pèchent également contre ce principe, contre cette loi de la nature.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE du premier: ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement.

COMP: ÉTIVE DÉTERMINATIVE du second: ceux qui proclament la souveraineté absolue des masses.

Comme on le voit, il y a une inversion dans cette phrase qui commence par des compléments, continue par le verbe et finit par les sujets. La longueur des sujets déterminés par les complétives, a nécessité cette inversion pour l'élégance de la phrase.

Remarques.—Dans la principale nous ne voyons pas de difficulté, après l'ordre logique rétabli.

La conjonction *et* qui précède le premier sujet *ceux* est employée par redondance, c'est un pléonasme; inutile si l'ordre logique était dans la phrase, elle devient utile par suite de l'inversion et sert à affirmer davantage l'égalité importance des deux sujets.

—Dans la lère complétive, par voie d'hérédité... est un complément d'un mot sous entendu après *pouvoir social* un pouvoir social (*reçu* ou *obtenu*) par voie d'hérédité ou d'engendrement.

—La seconde complétive n'offre pas de difficulté.

II

LA CANARDIÈRE

La Canardière se trouve à l'entrée de la vaste et fertile plaine qui s'étend au nord de la rivière *Saint-Charles* et du bassin de Québec, et s'élève par degrés jusqu'au pied des Laurentides. Ses jolies habitations sont les unes éparses dans les champs dont la verdure affecte toutes les nuances, les autres, rangées tout au bord de la grande route. Celle-ci conduit au bord de la paroisse de Beauport et se rend à travers les belles paroisses de la côte de Beauport jusqu'au cap Tourmente, qui de ce côté borne l'horizon. De longues files de peupliers, des ormes touffus, des vergers, des jardins bordent aussi le chemin. De la Canardière, la rade couverte de vaisseaux et la ville aux toits d'argent, s'élevaient en amphithéâtre et couvrant le coteau *Sainte-Geneviève* jusqu'aux plaines d'Abraham offrent le coup d'œil le plus ravissant. A quelque

distance de la *Maison blanche* qui appartient encore à la famille, mais loin du chemin, du côté de la grève est *Maizerets*, la maison de campagne des prêtres et des élèves du Séminaire de Québec. Bien des fois, le jeudi notre historien, qui faisait presque toujours le trajet de la ville à pied, a dû rencontrer la bande joyeuse des écoliers marchant au pas militaire et chantant nos vieilles chansons canadiennes.

CHAUVEAU,

(F.-X. Garneau, sa vie, ses œuvres.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*se trouve* donnez un synonyme à cette expression: *est située*.—*Saint-Charles... Sainte-Geneviève*: des noms propres composés. S'il s'agissait des personnages saints, on ne mettrait pas de majuscule à *saint* ni de trait d'union. Le mot *Saint*/*Sainte*, dans le nom propre composé peut s'abrégier ainsi *St.*, *Ste*, ce qui se fait généralement.—*S'élève*: quel est le sujet? le pronom qui dont l'antécédent est *plaine* qui s'étend... et s'élève...—*au pied*: justifie le singulier: cette expression veut dire *au bas*. On écrirait: il se jeta aux pieds de son père.—*éparses*: que veut dire ce mot? *bâties çà et là* et non *groupées*—*nuances*: degrés des couleurs entre *clair* et *foncé*; en musique, on dit aussi *nuances* pour indiquer les degrés de force du son.—*tout*: pourquoi ne dit-on pas *toutes*, puisqu'ils s'agit des habitations? Ici ce mot est adverbe, car il veut dire *tout à fait* au bord, il modifie *rangées*; rangées où? *au bord*; comment? *tout à fait*, entièrement.—*bordent*: le sujet? files, ormes, vergers, jardins. Donnez des mots de la même famille: *bord*, *bordage*, *bordure*, *aborder*, *abordable*, *débordement*, *déborder*, *rebord*, *reborder*, etc.—*aux toits d'argent* le fer-blanc, c'est-à-dire *étamé*, à la couleur de l'argent. Les toits de fer-blanc sont plus rares aujourd'hui; la *tole galvanisée*, c'est-à-dire couverte d'une couche de zinc, remplace le fer *étamé*.—*offrent* pourquoi le pluriel? Il y a deux sujets: la *rade*... et la *ville*...—*Maison blanche*: la maison de l'historien F.-X. Garneau. Il ne faut pas confondre avec la *Maison-Blanche*, le palais du Président des États-Unis.—*Maizerets*.—C'est le nom d'un des anciens directeurs du Séminaire de Québec, qui a été donné à cette maison de campagne.—*a dû*: le participe passé *dû* ne prend l'accent circonflexe qu'au masculin singulier.—*vieilles* comparez les trois mots *vieille*, *vielle* et *veille* *vieille*, féminin de vieux; *vielle*, instrument de

musique; *veille*, jour précédent, contraire de sommeil.—Relevez tous les adjectifs qualificatifs et oralement donner les modifications qu'ils peuvent subir pour le genre et pour le nombre. Ex.: *joli, jolie, jolis, jolies*, etc.

—Rappelez la défaite de Phipps battu par Frontenac à la Canardière.

ANALYSE

“Bien des fois, le jeudi, notre historien, qui faisait presque toujours le trajet de la ville à pied, a dû rencontrer la bande joyeuse des écoliers marchant au pas militaire et chantant nos vieilles chansons canadiennes.”

Deux propositions: une principale et une complétive.

I. PRINCIPALE.—Bien des fois, le jeudi, *notre historien a dû rencontrer la bande joyeuse des écoliers marchant au pas militaire et chantant nos vieilles chansons canadiennes.*

II. COMPLÉTIVES (explicative de *historien*) qui *faisait* presque toujours le trajet de la ville à pied.

Dans la principale: *Bien des fois* (souvent) locution adverbiale, et *le jeudi* sont des compléments circonstanciels du verbe.

On pourrait traduire *marchant et chantant* par *qui marchait et chantait*; mais ce serait multiplier les propositions sans nécessité: il vaut mieux dire que *marchant et chantant* sont des *compléments attributifs de bande joyeuse*.

Au pas militaire veut dire *militairement*, c'est donc une locution adverbiale, compl. cir. de manière de *marchant*.

On peut faire la même remarque pour *à pied*, (*pédestrement*) dans la complétive qui n'offre pas, à notre avis, d'autre difficulté.

AGRICULTURE

Récitation et chant

I

NOTRE-DAME DES CHAMPS

(Air: “*Pitié mon Dieu*”)

Vierge Marie, ô Mère Immaculée,
Gardez nos champs, nos bois et nos hameaux.
Cultivateurs de l'humaine vallée,
Nous vous offrons nos rustiques travaux.

Refrain

Divine Mère,
Reine des Champs,
Protégez notre terre,
Et sauvez nos enfants.

II

A nos printemps, ô céleste rosée,
Versez la joie et la fécondité.
Que par l'hiver la plaine reposée
Germe les fleurs, l'espoir et la beauté.

III

De nos étés détournez la tempête,
Vierge d'août, gardez les moisonneurs;
Et tous iront, au jour de votre fête,
Vous rendre grâce et chanter vos grandeurs.

IV

Dorez la grappe au soleil de septembre;
Donnez aux fruits leur parfum savoureux;
Et quand la bru ne annoncera décembre,
Préservez-nous des hivers rigoureux.

V

Au Dieu d'amour, en son Eucharistie;
Nous fournissons et le pain et le vin;
Obtenez-nous, ô mère de l'hostie,
De nous asseoir à son banquet divin.

VI

Loin de nos champs banissez le blasphème;
Du Christ en nous faites grandir l'amour;
Et de nos fronts détournez l'anathème
Que Dieu réserve au mépris du saint jour.

Marquis DE SÈGUE

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un entrepreneur emploie 298 ouvriers dont le travail journalier lui rapporte en moyenne \$865.20; 138 de ces ouvriers sont payés à raison de \$3.50 par jour, 115 à raison de \$2.25, et les autres reçoivent ensemble \$78.75. On demande le prix de la journée de ces derniers et le bénéfice de l'entrepreneur pour un jour et aussi pour une semaine de travail, 6 jours.

Solution: $298 - (138 + 115) = 298 - 253 = 45$ ouvriers qui reçoivent ensemble \$78.75.
 $\$78.75 \div 45 = \1.75 , le salaire journalier de chacun des ouvriers du 3^e groupe. *Rép.*

$$\$3.50 \times 138 = \$483.$$

$$2.25 \times 115 = 258.75$$

$$1.75 \times 45 = 78.75$$

Total payé aux ouvriers, \$820.50.

$\$865.20 - \$820.50 = \$44.70$, le bénéfice de l'entrepreneur pour 1 jour. *Rép.*

$\$44.70 \times 6 = \268.20 , le bénéfice de l'entrepreneur pour 6 jours. *Rép.*

2. Que faut-il payer à un peintre qui a mis en couleur un lambris de 6 pieds de hauteur dans une salle longue de 36 pieds et large de 24 pieds, à \$0.75 la verge carrée ?

Solution: $(36 + 24 + 36 + 24) = 120$ le périmètre de la base du lambris.

$$120 \times 6 = 720 \text{ pieds carrés, surface du lambris.}$$

$$720 \div 9 = 80 \text{ verges carrées.}$$

$$\$0.75 \times 80 = \$60.00. \text{ Rép.}$$

3. Un marchand achète 427 verges de drap qu'il vend \$1485.96. Il calcule que son bénéfice est ainsi de \$1.23 par verge. Combien a-t-il payé la verge ?

Solution: $\$1485.96 \div 427 = \3.48 , le prix de vente d'une verge.
 $\$3.48 - \$1.23 = \$2.25$, le prix qu'il a payé la verge. *Rép.*

4. Une marchande achète 54 douzaines de pêches à \$0.30 la douzaine. On lui en donne 13 pour 12; elle en offre gratuitement 15 à des enfants, quel bénéfice fera-t-elle si elle vend le reste à \$0.04 la pièce ?

Solution: $\$0.30 \times 54 = \16.20 , le coût des 54 douzaines.

$$13 \times 54 = 702, \text{ le nombre de pêches reçues.}$$

$$702 - 15 \times 637, \text{ le nombre de pêches vendues.}$$

$\$0.04 \times 687 = \27.48 , produit de la vente des pêches.

$\$27.48 - \$16.20 = \$11.28$, le bénéfice. *Rép.*

5. Une ouvrière gagne \$7.50 par semaine et elle travaille 50 semaines par année. Elle dépense \$0.45 par jour pour sa nourriture; \$4 de loyer par mois et \$42. par an pour son entretien. Quelle somme économise-t-elle dans l'année?

Solution: $\$7.50 \times 50 = \375 , ce qu'elle gagne par année.

$\$0.45 \times 365 = \164.25 , ce qu'elle dépense pour sa nourriture dans 1 an.

$\$4 \times 12 = \48 , dépense annuelle pour le loyer.

$\$164.25 + \$48. + \$42. = \254.25 , le total des dépenses.

$\$375. - \$254.25 = \$120.75$, somme économisée dans une année. *Rép.*

6. Un ouvrier économise en un an, sur son salaire, \$305.58. Sa dépense est en moyenne de \$1.93 par jour. Calculez son salaire par jour de travail, sachant qu'il se repose 58 jours par an.

Solution: $\$1.93 \times 365 = \704.45 , la dépense totale.

$\$305.58 + 704.45 = \1010.03 , le gain total.

$365 - 58 = 307$ jours de travail par an.

$\$1010.03 \div 307 = \3.29 , le salaire journalier. *Rép.*

7. Un commerçant a acheté du drap à \$19.20 les 12 verges et il le revend à \$10.50 les 7 verges, ce qui lui fait perdre \$23.40. Combien avait-il acheté de verges de drap?

Solution: $\$19.20 \div 12 = \1.60 , le prix payé pour 1 verge de drap.

$\$10.50 \div 7 = \1.50 , le prix reçu pour 1 verge de drap.

$\$1.60 - \$1.50 = \$0.10$ de perte sur une verge.

$\$23.40 \div \$0.10 = 234$ verges. *Rép.*

8. Un libraire achète 7 douzaines de volumes à \$0.55 le volume; il reçoit gratuitement un en plus par douzaine. Combien doit-il vendre chaque volume, pour faire un bénéfice de \$17.50?

Solution: $\$0.55 \times 12 \times 7 = \46.20 le prix des 7 douzaines et 7 volumes achetés.

$\$46.20 + \$17.50 = \$63.70$, le prix qu'il doit vendre les 7 douzaines et 7 volumes.

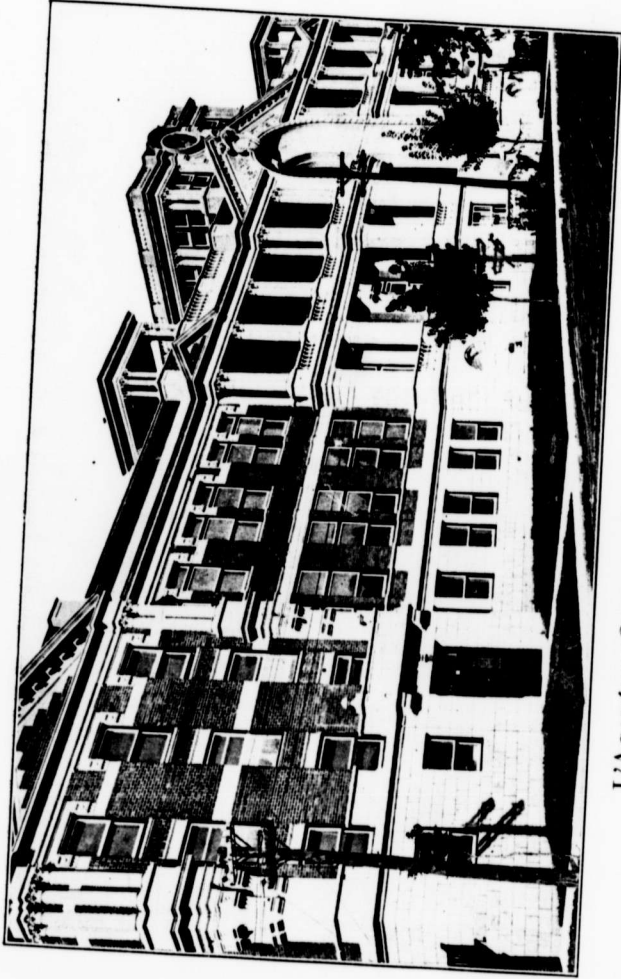
$(7 \times 12) + 7 = 91$ volumes.

$\$63.70 \div 91 = \0.70 . *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATIONS SUR LES FRACTIONS

1. Convertir en fraction décimale exacte la fraction $\frac{1}{8}$.

Solution: $15 \div 16 = 0.9375$. *Rép.*



L'ACADÉMIE QUERBES, Outremont, près Montréal
(Voir notice, présente livraison)

2. Convertir en fraction décimale approchée la fraction $\frac{3}{14}$. Quels sont les chiffres qui se reproduisent périodiquement dans le quotient décimale ?

Solution: $3 \div 14 = 0.2142857 +$; les chiffres qui se reproduisent périodiquement sont 142857. *Rép.*

3. Convertir en fraction ordinaire, en simplifiant, les fractions décimales: 0.562 et 0.0625.

Solution: $0.562 = \frac{562}{1000} = \frac{281}{500}$. *Rép.*

$0.0625 = \frac{625}{10000} = \frac{1}{16}$. *Rép.*

4. La houille produit les $\frac{4}{9}$ de son poids de coke, et 220 livres de houille donnent 24 verges cubiques de gaz d'éclairage. On demande la production annuelle en coke d'une ville qui consomme 2700 verges cubiques de gaz par jour.

Solution: $(2700 \div 24) \times 220 = 2700 \times 220 \div 24 = 24750$ livres de houille par jour.

$\frac{4}{9}$ de 24750 = $4 \times 2750 = 11000$ livres de coke par jour.

$11000 \times 365 = 4015000$ de coke par an. *Rép.*

5. Un spéculateur a augmenté au bout d'un an sa fortune des $\frac{2}{7}$ de sa valeur, l'année suivante des $\frac{6}{11}$ de sa nouvelle valeur, enfin la troisième année des $\frac{7}{8}$ de sa nouvelle valeur. Cette fortune est alors \$428925. On demande ce qu'elle était 3 ans auparavant.

Solution: Soit \$1 la somme primitive.

A la fin de la 1^{ère} année \$1 + $\frac{2}{7}$ de \$1 = $\$1\frac{2}{7}$.

A la fin de la 2^e année: $\$1\frac{2}{7} + \frac{6}{11}$ de $\frac{10}{7} = \frac{10}{7} + \frac{114}{117} = \frac{209}{187} + \frac{114}{187} =$

$\frac{323}{187}$. A la fin de la 3^e année: $\frac{323}{187} + \frac{7}{8}$ de $\frac{323}{187} = \frac{323}{187} + \frac{32361}{3366} = \frac{5814}{3366} + \frac{261}{3366}$

$\$428925 \div \frac{8075}{3366} = \$428925 \times \frac{3366}{8075} = \frac{1443761550}{8075} = \178794 . *Rép.*

Autrement: Commencement de la 1^{ère} année: $\$1\frac{2}{7}$.

Fin de la 1^{ère} année: $\$1\frac{2}{7}$.

Fin de 2^e année: $\frac{17}{11}$ de $\$1\frac{2}{7} = \$1\frac{9}{11}$.

Fin de la 3^e année: $\frac{23}{8}$ de $\$1\frac{9}{11} = \$1\frac{475}{88}$.

$\$428925 \div \frac{475}{198} = \$428925 \times \frac{198}{475} = \$17157 \times \frac{198}{19} = \frac{3397086}{19} =$

\$178794. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. En vendant une maison pour \$6000, j'ai gagné 25% du prix d'achat; combien la maison avait-elle coûté et combien ai-je gagné ?

Solution: $\$6000 \div \$1.25 = \$4800$, le coût de la maison. *Rép.*

$\$6000 - \$4800 = \$1200$, le gain. *Rép.*

2. Dans la construction d'une maison, les matériaux coûtent $37\frac{1}{2}\%$ de plus que la main-d'œuvre, si la main d'œuvre avait coûté $12\frac{1}{2}\%$ de plus qu'elle n'a coûté, le coût de la maison aurait été de \$4000. On demande le coût de la maison, de la main d'œuvre, et des matériaux.

Solution: Soit \$1 le prix de la main d'œuvre alors \$1.375 le prix des matériaux et \$1 + 1.375, le prix de la maison.

Si la main d'œuvre avait coûté $12\frac{1}{2}\%$ de plus, le prix de la main d'œuvre égalerait \$1. + 0.125 = \$1.125; dans ce cas le prix de la maison = \$1.125 + \$1.375 = \$2.50.

\$4000 ÷ \$2.50 = \$1600, le coût de la main d'œuvre. *Rép.*

\$1600 × 1.375 = \$2200, le coût des matériaux. *Rép.*

\$1600 + \$2200 = \$3800, le coût de la maison. *Rép.*

3. En vendant deux chevaux pour \$175 chacun, j'ai gagné sur le 1er $16\frac{2}{3}\%$ et j'ai perdu $16\frac{2}{3}\%$ sur le deuxième. En somme ai-je gagné ou perdu? Combien dans l'un ou dans l'autre cas et combien pour cent sur le tout?

Solution: \$175 ÷ $1.16\frac{2}{3}$ = \$525 ÷ \$3.50 = \$150, le coût du 1er cheval.

\$175 - \$150 = \$25, le gain sur le 1er cheval.

\$175 ÷ $(1 - 0.16\frac{2}{3})$ = \$175 ÷ $0.83\frac{1}{3}$ = \$525 ÷ 2.50 = \$210, le coût du 2e cheval.

\$210 - \$175 = \$35, la perte sur le 2e cheval.

5 de perte - \$25 de gain = \$10 perte nette. *Rép.*

1e coût du 1er, \$150 + le coût du second \$210 = \$360, le coût des 2.

Sur une dépense de \$360 la perte nette à été de \$10.

\$10 ÷ \$360 = $0.02\frac{7}{8}$ = $2\frac{1}{8}\%$ de perte. *Rép.*

4. La différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans d'une certaine somme, à 6%, pour 2 ans et 4 mois, est de \$8.75. Quel est l'escompte en dedans? L'escompte en dehors? La valeur actuelle? La dette? Le produit de la dette?

Solution: La différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans est égale à l'intérêt de l'escompte en dedans. L'intérêt de \$1, à 6% pour 2 ans et 4 mois = \$0.14.

Si la différence était de \$0.14, l'escompte en dedans serait de \$1. Ainsi \$0.14 de différence représente \$1 d'escompte en dedans.

\$8.75 ÷ \$0.14 = \$62.50, l'escompte en dedans. *Rép.*

L'escompte en dedans = l'intérêt de la valeur actuelle.

\$62.50 ÷ 0.14 = \$446.42 $\frac{6}{7}$, la valeur actuelle. *Rép.*

\$62.50 + \$8.75 = \$71.25, l'escompte en dehors. *Rép.*

\$71.25 ÷ 0.14 = \$508.92 $\frac{6}{7}$, la dette. *Rép.*

\$508.92 $\frac{6}{7}$ - \$71.25 = \$437.67 $\frac{6}{7}$, le produit de la dette. *Rép.*

5. Un spéculateur place les $\frac{2}{3}$ d'une certaine somme à $7\frac{1}{2}\%$ et le reste à 5% . La différence entre les revenus des placements est de \$10.175. Quelle est la somme totale et le montant de chaque placement ?

Solution: $\frac{2}{3}$ à $7\frac{1}{2}\%$ = $\frac{2}{3} \times 0.075 = \frac{0.2 \times 5}{3} = 0.028\frac{1}{3}$ de toute la somme.

Le reste $\frac{1}{3}$ à 5% = $\frac{1}{3} \times 0.05 = \frac{0.5}{3} = 0.031\frac{1}{3}$ de toute la somme.

$0.031\frac{1}{3} - 0.028\frac{1}{3} = 0.003\frac{1}{3}$ de toute la somme.

$\$10.175 \div 0.003125 = \3256 , la somme totale. *Rép.*

$\frac{2}{3}$ de $\$3256 = \1221 , la somme placée à $7\frac{1}{2}\%$. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ de $\$3256 = \2035 , la somme placée à 5% . *Rép.*

Autrement: Soit \$8 la somme totale.

Alors \$3 la somme placée à $7\frac{1}{2}\%$.

Et \$5 la somme placée à 5% .

$0.075 \times 3 = 0.225$, le revenu du 1er placement.

$0.5 \times 5 = 0.25$, le revenu du 2e placement.

$\$0.25 - \$0.225 = 0.025$, la différence des revenus.

$(\$10.175 \div 0.025) \times 8 = (\$10.175 \times 8) \div 0.025 = \$81.40 \div 0.025 = \$3256$, la somme totale. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Si on augmente de 2 le numérateur d'une fraction elle sera égale à $\frac{3}{4}$ et si on augmente de 2 le dénominateur elle sera égale à $\frac{1}{2}$. Quelle est la fraction ?

Solution: Soit $\frac{x}{y}$ la fraction.

$$\frac{x+2}{y} = \frac{3}{4} \dots\dots\dots (1)$$

$$\frac{x}{y+2} = \frac{1}{2} \dots\dots\dots (2)$$

Chassant les dénominateurs de (1) et (2) on a :

$$4x + 8 = 3y \dots\dots\dots (3)$$

$$2x = y + 2 \dots\dots\dots (4)$$

Transposant (3) et (4) on a :

$$4x - 3y = -8 \dots\dots\dots (5)$$

$$2x - y = 2 \dots\dots\dots (6)$$

Multipliant (6) par 3 on a :

$$6x - 3y = 6 \dots\dots\dots (7)$$

Soustrayant (5) de (7) on a :

$$2x = 14 \dots\dots\dots (8)$$

$$\text{D'où } x = \frac{14}{2} = 7, \text{ le numérateur.} \dots\dots\dots (9)$$

Substituant 14 la valeur $2x$ à $2x$ dans (6) on a :

$$14 - y = 2 \dots\dots\dots (6)$$

$$-y = 2 - 14 = -12 \dots\dots$$

$$\text{D'où } y = 12, \text{ le dénominateur.} \dots\dots\dots (10)$$

$\frac{x}{y} = \frac{7}{12}$. *Rép.*

2. Le nombre 338 est divisé en quatre parties: la 1ère augmentée de 12, la 2e diminuée de 12, la 3e multipliée par 12 et la 4e divisée par 12 donnent des quantités égales. Quelles sont les parties?

Solution Soit x la 1ère partie augmentée de 12, la 2e diminuée de 12, la 3e multipliée par 12 et la 4e divisée par 12; alors $x - 12$, la 1ère partie,

$x + 12$, la 2e partie.

$\frac{x}{12}$ la 3e partie.

$12x$ la 4e partie.

$$x - 12 + x + 12 + \frac{x}{12} + 12x = 338.$$

Réduisons:

$$x + x + \frac{x}{12} + 12x = 338.$$

Chassons le dénominateur:

$$12x + 12x + x + 144x = 4056.$$

$$169x = 4056.$$

$$x = \frac{4056}{169} = 24.$$

La 1ère, $x - 12 = 24 - 12 = 12$. *Rép.*—La 2e, $x + 12 = 24 + 12 = 36$. *Rép.*—La 3e, $\frac{x}{12} = \frac{24}{12} = 2$. *Rép.*—La 4e, $12x = 12 \times 24 = 288$. *Rép.*

3. Insérer 18 moyens arithmétiques entre $1\frac{7}{9}$ et $20\frac{1}{4}$.

$$l - a \quad 20\frac{1}{4} - 1\frac{7}{9}$$

$$\text{Solution } d = \frac{\quad}{m+1} = \frac{\quad}{18+1} = 18\frac{17}{86} \div 19 = \frac{35}{86}.$$

$$\div 1\frac{7}{9}, 2\frac{3}{8}, 3\frac{13}{18}, 4\frac{25}{36}, 5\frac{2}{3}, 6\frac{33}{86}, 7\frac{11}{18}, 8\frac{7}{12}, 9\frac{5}{9}, 10\frac{19}{36}, 11\frac{1}{2}, 12\frac{17}{36}, 13\frac{4}{9}, 14\frac{5}{18}, 15\frac{7}{18}, 16\frac{3}{8}, 17\frac{1}{9}, 18\frac{11}{36}, 19\frac{5}{18}, 20\frac{1}{4}. \text{ Rép.}$$

4. Insérer 6 moyens géométriques entre $1\frac{7}{9}$ et $30\frac{3}{8}$.

$$\text{Solution } Q^{m+1} = \frac{l}{a}.$$

Q = la racine $(m + 1)$ de a .

Q = la racine $(6 + 1)$ 7ième de $30\frac{3}{8} \div 1\frac{7}{9}$ = la 7ième racine de $\frac{243}{8}$

$\times \frac{9}{8}$ = la 7ième racine de $\frac{2187}{8}$.

$$\text{Log. } \frac{2187}{8} = 3.339849$$

$$\text{Log. } 128 = 2.107210$$

$$\text{Divisant log. } 3.339849 \text{ par } 7 \text{ on a } 0.477121$$

$$\text{Divisant log. } 2.107210 \text{ par } 7 \text{ on a } 0.301030$$

$$\text{Nombre correspondant de } 0.477121 = \frac{3}{4}$$

$$\text{Nombre correspondant de } 0.301030 = \frac{2}{3}, Q = \frac{3}{2}$$

$$\ast 1\frac{7}{9} : 2\frac{3}{8} : 4 : 6 : 9 : 13\frac{1}{4} : 20\frac{1}{4} : 30\frac{3}{8}. \text{ Rép.}$$

5. On me demande \$6000 pour une propriété, payable \$300 par année, pendant 20 ans, sans intérêts. (Il est entendu que l'intérêt est compris dans les \$6,000 et aussi dans les versements). Combien devrais-je donner si je soldais la dette immédiatement, et que l'argent vaut 6%?

NOTE:—Si le 1er versement est payable au moment de prendre possession de la propriété la solution ne sera pas la même que si le 1er versement n'est payable qu'un an après la prise de possession de la propriété.

Solution: 1er versement payable au moment de prendre possession de la propriété.

Soit P la somme des 20 versements avec les intérêts.

$$P = \frac{p(1+r)[(1+r)^n - 1]}{1+r-1} = \frac{p(1+r)[(1+r)^n - 1]}{r}$$

$$P = \frac{300 \times 1.06 [(1.06)^{20} - 1]}{0.06}$$

$$20 \text{ Log. } 1.06 = 20 \times 0.025306 = 0.506120.$$

$$\text{N. C } 0.506120 = 3.20715.$$

$$P = \frac{300 \times 1.06 [3.20715 - 1]}{0.06} = \frac{318 \times 2.20715}{0.06} = 5300 \times 2.20715$$

= \$11697.89, montant produit par les 20 versements.

Il s'agit de trouver quelle somme payée aujourd'hui formerait avec les intérêts composés, au bout de vingt ans \$11697.89.

\$1 à intérêts composés devient \$3.20715 au bout de 20 ans.

$$\$11697.89 \div \$3.20715 = \$3647.44. \text{ Rép.}$$

Solution: le 1er versement payable un an après la prise de possession de la propriété:

Dans ce cas le vendeur au moment de recevoir le 20e versement aura la somme totale à laquelle il a droit.

$$A = \frac{a[(1+r)^n - 1]}{r}$$

$$A = \frac{300 [1.06^{20} - 1]}{0.06}$$

$$A = \frac{300 [3.20715 - 1]}{0.06} = 5000 \times 2.20715 = \$11035.75.$$

$$\$11035.75 \div \$3.20715 = \$3440.983. \text{ Rép.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. La surface d'un triangle équilatéral de 10 pouces de base, est de 43.3 pouces carrés; quelle est la surface d'un triangle équilatéral de 2 pouces de base.

Solution: Les surfaces de figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs dimensions homologues.

Soit x la surface demandée.

$$10^2 = 43.3$$

$$\frac{100}{25} = \frac{43.3}{x};$$

$$2^2 = x$$

$$\frac{100}{4} = \frac{43.3}{x};$$

$$25 = \frac{43.3}{x};$$

$$25x = 43.3$$

$$x = \frac{43.3}{25} = 1.732 \text{ pouces carrés. } \textit{Rép.}$$

2. Une plaque en métal de 13 pouces de diamètre a un cadre en bois de 1 pouce de large. Quelle est la surface du cadre ?

Solution: $13 + 2 = 15$, grand diamètre; 13 petit diamètre.

$$15^2 - 13^2 = 225 - 169 = 56.$$

$$56 \times 0.7854 = 43.9824 \text{ ou } 44 \text{ pouces carrés. } \textit{Rép.}$$

3. Le rayon d'un cercle est de 5 pouces. Quel est le rayon d'un autre cercle dont la surface est 9 fois celle du premier cercle ?

Solution: Soit x le rayon demandé.

Si la surface du 1er cercle = 1, la surface du 2e = 9.

$$1 = 5^2$$

$$\frac{1}{9} = \frac{5^2}{x^2};$$

$$9 = x^2$$

$$x^2 = 9 \times 5^2 = 9 \times 25 = 225.$$

$$x = \text{la racine carrée de } 225 = 15. \textit{ Rép.}$$

4. Trouvez la surface d'un parallélogramme dont deux des côtés adjacents ont 13 et 14 pieds et une des diagonales 15 pieds.

Solution: Le triangle formé par les côtés 13 et 14 et la diagonale 15 est égal à la moitié du parallélogramme.

$$(13 + 14 + 15) \div 2 = 42 \div 2 = 21.$$

$$21 - 13 = 8.$$

$$21 - 14 = 7.$$

$$21 - 15 = 6.$$

$$21 \times 8 \times 7 \times 6 = 7056.$$

La racine carrée de 7056 = 84, la surface du triangle.

$$84 \times 2 = 168. \text{ la surface du parallélogramme. } \textit{Rép.}$$

5. Trouvez la surface latérale d'un cône dont la hauteur a 20 pouces et le volume 9240 pouces cubes.

Solution: $(9240 \times 3) \div 20 = (9240 \div 20)3 = 462 \times 3 = 1386$, la surface de la base du cône.

$$1386 \div \frac{2}{7} = 1386 \times \frac{7}{2} = 63 \times 7 = 441.$$

La racine carrée de 441 = 21 le rayon de la base du cône.

$$21^2 + 20^2 = 441 + 400 = 841.$$

La racine carrée de 841 = 29, l'apothème du cône.

$21 \times 2 = 42$, le diamètre de la base du cône.

$42 \times 3\frac{1}{2} = 42 \times \frac{7}{2} = 6 \times 22 = 132$, la circonférence de la base du cône.

$(132 \times 29) \div 2 = 66 \times 29 = 1914$, pouces carrés. *Rép.*

6. Trouvez un pouce cubes le volume d'une bombe sphérique dont le grand diamètre a 12 pouces et le petit diamètre 10 pouces.

$12^3 - 10^3 = 1728 - 1000 = 728$.

$728 \times 0.5236 = 381.1808$ pouces cubes. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Bibliographie

LES REPAILLAGES, par l'abbé Lionel Groulx. Montréal, 1916. Charmant petit volume de cent soixante pages parlant en termes exquis des choses de chez-nous. La première édition de ce livre vraiment canadien est épuisée et un nouveau tirage de cinq mille a été ordonné. Nous félicitons l'auteur pour ce succès bien mérité, succès qui n'étonne pas, quand on a lu *Les adieux de la Grise*, *Quand nous marchions au catéchisme*, *Le Vieux livre de Messe*, *En tricotant*, etc.

Les *Repaillages* méritent d'être donnés comme livres de récompense. Aussi les recommandons nous aux maisons d'éducation, aux commissions scolaires, aux instituteurs et aux institutrices.

En vente à l'imprimerie du "Devoir", 143 rue St-Vincent, Montréal, ou chez l'auteur: 781 Avenue Henri-Julien, Montréal.

Prix: 25 sous l'unité.

Le chant à l'école

Notre chant pour le mois de décembre sera un vieux Noël, choisi parmi ceux que chantaient nos pères durant la veillée de Noël ou au réveillon qui suivait la Messe de minuit. Ce n'est pas un cantique, mais un chant de réjouissance plein de naïveté, dans lequel l'idée religieuse pénètre, comme elle pénétrait autrefois toute la vie. Dans notre temps, on a une tendance à reléguer la religion à l'église, tandis qu'elle devrait animer tous nos actes. Les enfants devront tout d'abord lire attentivement les couplets, et quelques explications seront nécessaires pour que le sens soit bien compris, si l'on veut obtenir un chant intelligent et expressif. Dans le premier couplet, le vieux mot *endève* signifie *enrage*. Au second couplet, le mot *trève* signifie repos, suspension de lutte. Dans le quatrième couplet, *nous le devons franchement* signifie "à parler franchement nous le devons" (le pronom le remplace *vivre saintement* du 3e couplet).

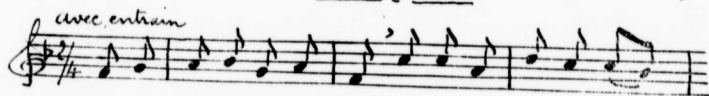
Dans le 5e couplet, *incessamment* veut dire *sans cesse*. Dans le 6e couplet, *nous verrons sûrement mourir* signifie *nous verrons mourir avec assurance* (sans crainte pour leur salut). Au dernier couplet, *hautement* veut dire à *haute voix*; *sauvement* est un mot forgé qui devrait bien être admis à la place de *salvation* qui est le vrai mot signifiant l'action de sauver.

La musique est facile, l'air n'offre pas de difficulté. Il faut chanter avec entrain, joyeusement, la lenteur ne conviendrait pas. Nous avons mis quelques virgules en haut de la portée, pour indiquer les endroits où il faut reprendre haleine très légèrement. Ce joli chant d'une saveur antique, bien sûrement, plaira, s'il est bien rendu.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

Le démon assurément (Vieux Noël)



1. Le démon assurément dedans son cœur endé -



ve, Car Dieu vient présentement Pour sauver les fils d'A -



dam Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

2

5

Il régnait^o absolument
 Sans nous donner de trêve,
 Mais ce saint avènement
 Délivre les fils d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

3

Plaise à Dieu qu'au firmament
 Notre bonheur s'achève,
 Ce doit être incessamment
 Le désir des fils d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

6

Quand nous vivons saintement
 Au ciel Dieu nous enlève,
 Car c'est son contentement
 De sauver les fils d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

4

Que Satan donc promptement
 Et que tout l'enfer crève,
 Et nous verrons sûrement
 Mourir les enfants d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

7

Nous le devons franchement
 Puisque la vie est brève
 Et qu'un Dieu vient pauvrement
 Pour sauver les fils d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

Chantons Noël hautement,
 Sortons de notre rêve;
 Bénissons le sauvement
 De tous les enfants d'Adam
 Et d'Eve et d'Eve et d'Eve.

Le nouveau gouverneur du Canada

Le duc de Devonshire, successeur du duc de Connaught, est arrivé à Ottawa, depuis un mois. Notre nouveau gouverneur général est l'un des hommes d'État les plus distingués de l'Angleterre. Le duc de Devonshire appartient à l'une des plus anciennes familles de la noblesse anglaise. Depuis des siècles, les Devonshire jouent un rôle prépondérant dans la politique du royaume-uni. Madame la duchesse de Devonshire est la fille d'un ancien gouverneur du Canada, lord Lansdowne.

L'Académie Querbes

Nous publions dans la présente livraison une superbe photographie de l'Académie Querbes, inaugurée récemment à Outremont. Voici la description de cette magnifique école, dirigée par les Clercs Saint-Viateur.

Dans cette école, les commissaires d'Outremont ont introduit plusieurs innovations heureuses qui révolutionneront les méthodes usitées dans les constructions scolaires urbaines. Tout d'abord, ils ont rompu avec la sévérité ordinaire du style. Les quatre façades du bâtiment sont montées en pierre à chaux, en terracotta crème et en briques rustiques "kaki" clair, qui donnent des effets polychromiques gais et chauds. Un perron monumental dont les deux rampes entourent les bases d'une fontaine donnent accès à un grand portail qui tient toute la hauteur de l'édifice. Au deuxième étage, ce portail est flanqué de deux colonnades d'ordre corinthien, formant balcon. La partie centrale de l'édifice est en plus couronnée d'un édicule construit en retrait de la façade, et dont la toiture forme une terrasse d'où le regard embrasse un vaste et magnifique panorama. Aux extrémités de la façade principale, deux avant-corps font une légère saillie et sont couronnés, chacun, d'un fronton dont la naissance est portée par des colonnes corinthiennes appuyées sur des consoles. Ces colonnes sont de même caractère que celles de la grande colonnade centrale. Entre le portail et chacun des avant-corps se trouve une fontaine qui fait pendant à la fontaine centrale.

Deux raisons ont induit les commissaires d'écoles à déroger aux règles conventionnelles et à adopter ce genre de construction plutôt ornementé. Tout d'abord, l'exceptionnelle largeur du bâtiment, — 250 pieds — comparativement à sa hauteur, obligeait à briser par certains artifices le cadre par trop allongé de la façade. Puis, cette école devant se trouver dans un quartier où il n'est permis de construire que des maisons détachées, dans lesquelles les décors tiennent naturellement beaucoup de place, il convenait d'adoucir la sévérité du style afin d'harmoniser l'édifice avec son entourage.

La nouvelle école est, cela va sans dire, construite absolument à l'épreuve du feu. La charpente est en acier, et les planchers en béton armé. Les planchers des couloirs et celui de la salle des conférences sont finis en terrazo.

Une intéressante particularité de la construction, qui mérite d'être signalée, c'est la complète absence de colonnes dans la salle des conférences, située au rez-de-chaussée, qui sert en même temps de salle de récréation et qui mesure 103 pieds par 84.

Pour élargir cette vaste portée, le plafond et les deux étages sont suspendus par le moyen d'aiguilles pendantes à d'énormes fermes dissimulées dans la toiture de l'édifice.

Mais c'est dans l'aménagement intérieur que les commissaires d'Outremont ont pris le plus remarquable essor vers la nouveauté et le progrès, par l'importance qu'ils ont attachée au développement physique des écoliers.

Les conditions de la vie, dans les villes, sont, à plusieurs points de vue, nuisibles à la jeunesse, et entravent son normal développement. Les écoliers, pour faire leur éducation, ont à accomplir chaque jour une énorme somme de travail. D'autre part, les délassements au grand air manquent et souvent toutes sortes de délassements quelconques, et la lassitude s'accumule pour ainsi dire toute l'année scolaire, produisant de déplorables effets débilitants.

La nouvelle école vise à favoriser le développement physique des écoliers.

On y trouve en effet, des jeux de balle au mur, des jeux de quilles, un vaste gymnase parfaitement outillé et un grand bain de natation, mesurant 43 pieds par 25, et d'une profondeur de quatre à sept pieds d'une eau filtrée et stérilisée. La piscine, ainsi que le parquet et les murs de la salle dans laquelle elle est située, est toute en céramiques blanches. Une magnifique salle de douches y est attenante.

Un professeur de natation est attaché à l'école, et tous les élèves auront l'avantage d'apprendre à nager. Outre que la natation est un excellent exercice du corps, c'est un des meilleurs enseignements pratiques de l'hygiène. La gymnase, d'autre part, donnera un intérêt additionnel aux leçons de culture physique.

Toutes ces importantes additions à l'outillage ordinaire des écoles primaires seront gratuitement mises à la disposition des élèves de l'académie. Le gymnase et le bain de natation serviront aussi, à certains jours réservés, aux élèves de l'école des filles, située à côté de l'académie Querbes.

Quand elles ne serviront pas aux écoliers, les salles d'amusement ainsi que le gymnase et le bain, seront ouvertes aux anciens élèves et généralement aux citoyens d'Outremont, de sorte que toute la population d'Outremont en profitera dans une certaine mesure.

Le succès de l'œuvre scolaire aussi bien que de l'œuvre post-scolaire fondées à l'académie Querbes est déjà démontré. Rendre l'école attrayante, n'est-ce pas rendre puissamment à rendre fécond l'enseignement. D'autre part, tous les jeunes gens de la municipalité et la plupart de leurs aînés attendent avec une véritable impatience l'ouverture du cercle post-scolaire, où se continuera, avec l'appoint de sursous délassants, de conférences instructives, l'œuvre de formation intellectuelle ébauchée pendant la scolarité.

Jardins scolaires

AVIS

Nous demandons aux instituteurs ou aux institutrices de la province, qui ont établi un jardin scolaire à leur école cette année et qui ont l'intention de le maintenir en 1917, de bien vouloir nous faire parvenir leur nom et leur adresse, ainsi que le numéro de l'école où ils enseignent.

Les instituteurs ou les institutrices dont le terrain scolaire a été labouré à l'automne (en 1916) voudront bien agir de même.

JEAN-CHARLES MAGNAN,

Surintendant des Jardins scolaires,

Service d'Horticulture (Parlement),

Québec.

Un cours d'histoire du Canada, à l'Université Laval, Québec

Vendredi, le 24 novembre dernier, l'honorable M. Thomas Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique, a inauguré une série de leçons d'histoire du Canada dans la salle des Promotions à l'Université Laval. Cette inauguration a été très brillante, et le distingué professeur a su conquérir du premier coup, l'admiration et la confiance de ses auditeurs. Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Séleucie, Monseigneur le Recteur de l'Université Laval, honoraient ce premier cours de leur présence. La salle était remplie d'un auditoire nombreux et choisi.

Cette année M. Chapais traitera de la situation faite aux Canadiens au début de la domination anglaise, depuis la capitulation de Montréal, en 1760, jusqu'à l'établissement du régime parlementaire en 1791.

Voici exactement le sujet des cinq premières leçons:

1ère LEÇON.—La transition du régime français au régime anglais. Du règne militaire au gouvernement civil.

2ème LEÇON.—La question religieuse en 1763. La succession épiscopale.

3ème LEÇON.—La question des lois françaises et du status civil des Canadiens.

4ème LEÇON.—L'Acte de Québec, de 1774.

5ème LEÇON.—L'Invasion américaine de 1775 et ses conséquences.

Les dernières leçons couvriront les années qui s'écoulent entre l'invasion américaine et 1791, et seront consacrées surtout à la genèse de la constitution nouvelle.

Au Manitoba

Nous reproduisons des *Cloches* de Saint-Boniface la note qui suit:

"Le nouveau programme des matières à étudier, publié par le ministère de l'instruction publique, a rayé le français. C'est la mort sans phrase ou l'étranglement brutal.

"On a enlevé le crucifix de l'école normale catholique de Saint-Boniface. A l'heure actuelle cinquante élèves, des jeunes filles en majorité, y suivent les cours d'automne donnés exclusivement en anglais, sous la direction d'un principal protestant.

"Un de nos trois inspecteurs franco-anglais a été congédié. Nombre de nos écoles seront inspectées par des inspecteurs protestants et ne sachant pas un mot de français.

"Nos compatriotes se promettent bien de ne jamais passer sous les fourches caudines et de ne jamais renoncer à l'enseignement du français et de garder leurs écoles catholiques.

"Gardons nos droits sans peur."

Est-ce assez triste? dans un temps où plus que jamais l'union des cœurs et des bonnes volontés est nécessaire, voilà un gouvernement provincial qui, mettant délibérément à ses pieds le droit et la justice, traite avec un souverain mépris les premières provinces de l'Ouest, les fils des fondateurs du Canada. Où allons-nous?

Expositions scolaires agricoles

Nous avons lu avec intérêt dans le *Journal d'Agriculture* le compte-rendu de plusieurs expositions scolaires agricoles, parmi lesquelles celles de Saint-Joachim, comté de Montmorency, St-Léonard, comté de Portneuf; Marieville, comté de Rouville, Montmorency-Est, près Québec (École Sacré-Cœur), Champlain, St-Stanislas, comté de Champlain, couvent de Saint-Laurent, I. O.; couvent de Ste-Famille, I. O.; couvent de St-Joachim, comté de Montmorency, couvent de Stadacona, Québec.

LE TERROIR

LABOURS D'AUTOMNE

Il me fallait le revoir au milieu de la plaine
 Ou sur le penchant du côteau
 Le laboureur qui rêve à la moisson prochaine
 En ouvrant le sillon nouveau!

L.-P. LEMAY

Il y a quelque temps, je suis allé passer une couple de jours à la campagne. C'était vers la mi-octobre. Plus d'épis dorés ni de tiges vertes dans les champs. Mordues par les premières gelées d'automne, des feuilles aux teintes variées, jonchent les allées des jardins et des parterres

Les cultivateurs avaient fini de rentrer leur grain et d'arracher leurs patates. Et l'on attendait alors la pluie pour amollir la terre, afin de commencer les labours d'automne.

L'attente ne fut pas longue, car bientôt les cataractes du ciel s'ouvrirent et inondèrent le sol de torrents qui le pénétrèrent et le rendirent propre à recevoir le soc de la charrue.

Il n'était pas plus de sept heures du matin—et la brume enveloppait encore toutes choses à l'extérieur—quand je vis monter notre voisin, Baptiste, à la suite de tout l'attirail du laboureur: les grands bœufs roux: Cadé et Pigeon, la charrue traînée sur le flanc et . . . le *touché obligato*.

Le harnachement des bêtes de somme est très simple pour labourer: un joug de bois retenu en place par un carcan qui encercle le cou, des traits de fer reliant le joug aux palonniers, et une bride avec cordeaux de ficelle servant à conduire les bœufs.

Je me hâtai de sortir pour aller bonjourer notre matinal et vaillant voisin.

—Tu commences tes labours, Baptiste?

—Je vais essayer. Après la pluie battante qu'on a eue depuis une couple de jours, j'ai bon espoir que la couenne va être assez humectée pour faire de la bonne ouvrage.

—Où vas-tu piquer ce matin?

—Dans la pleurie d'en haut, au sud de la sucrerie. Ça fait cinq ans cet automne qu'elle a pas été levée, il est ben temps de lui fére donner une petite récolte de grains, le printemps qui vient. D'autant plus qu'elle commence à prendre en teigne et en bouquets.

—Mais, dis donc, Baptiste, pourquoi ne te sers-tu pas de tes chevaux? Ça irait plus vite.

—Ben, ça dépend du terrain à labourer. D'ailleurs, c'est ce que je fais, au printemps, pour le friche ou le chaume; mais dans la pleurie, surtout quand le sol est un peu rocheux, comme dans la pièce de l'arsource où je vas commencer betôt, vivent des bœufs pour virer un bon labour!

D'un autre côté, mes jouaux ont besoin d'arpos. Ils ont pas arrêté une miette de l'été, car, tu sais, à part les travaux, il y a les voyages de ville, et encore ben du gabotage, au village, au moulin, qu'il faut faire avec . . . tandis que les bœufs, eux autres, ont fait de la vagnole tout l'été. C'est à leur tour, à c't-heure, de gagner leur foin quotidien.

Cadé! Pigeon!

Et les grands bœufs roux se remettent en marche, en pressant le pas, sous l'aiguillon du petit Baptiste.

Pendant que l'attelage s'éloigne, je contemple ce tableau champêtre, et j'y vois des emblèmes de force, de travail et de foi.

En plein air, dans une atmosphère un peu grise, il est vrai, un fermier et son fils, robustes tous deux, respirant l'azote à pleins poumons, s'en vont ouvrir le sillon destiné à recevoir la semence future.

Les ruminants eux-mêmes sont pleins d'endurance, et leurs formes trapues, leur large encolure, leur démarche paisible et ferme annoncent encore la vigueur.

A peine sa récolte est-elle engrangée que Baptiste s'ennuie: il a hâte de commencer ses labours, de préparer les guérets qui recevront dans leur sein, le printemps suivant, le froment destiné à nourrir sa famille.

La vie du cultivateur est une vie active, et cette activité se manifeste par des travaux où l'intelligence, autant que les bras, doit coopérer, afin d'assurer des résultats satisfaisants, car l'agriculture est devenue une science dont il faut respecter les lois.

L'artisan des villes, au contraire, ne compte que sur son patron pour retirer le salaire lui permettant de sustenter les siens. De même aussi le commerçant, l'industriel, le fonctionnaire, le professionnel, tous doivent compter sur l'homme des champs pour gagner leur pain. Aucun de ceux-ci, à la rigueur, n'est absolument nécessaire à la vie du peuple, tandis que le cultivateur, lui, nourrit le genre humain. Il n'y a qu'un être en qui il met tout son espoir. Et cet être, c'est Dieu lui-même qui fait germer, croître et mûrir les blés et autres produits de la terre. C'est donc en la Providence seule que le cultivateur met toute sa confiance et toute sa foi.

Le métier de travailleur du sol est rude, j'en conviens, mais il a certes ses consolations et surtout ses garanties. La terre, pourvu qu'on lui prête, rend presque toujours au centuple.

Le cultivateur peut dire avec fierté: "Voici mon bien, ma maison, mes bâtiments, mon rouant." Quand il lui plaît de se reposer une journée, pas besoin de demander la permission à qui

que ce soit; et pendant son absence, ses champs continuent à pousser, ses vaches à donner du lait et ses poules à pondre.

L'ouvrier urbain, lui, n'a qu'un étroit loyer pour tout partage, et s'il chôme une journée, le samedi suivant, l'enveloppe de paye est plus mince que d'habitude. Et si, encore, la maladie s'attache au foyer, c'est presque toujours la misère qu'elle amène avec elle.

Pendant longtemps—aussi longtemps que je vis monter Baptiste, son fils et les grands bœufs—je suivais du regard ce spectacle qui me rappelait que, vingt ans auparavant, j'avais dû abandonner la terre devenue trop petite pour la maisonnée, afin d'aller étudier, chercher un gagne-pain ailleurs. Comme notre voisin, j'avais moi aussi, autrefois, tenu les mancherons de la charrue, après avoir exercé au préalable, pendant pas moins de quatre à cinq ans, le métier de *toucher*. Dans ce temps-là, les charrues anglaises commençaient à se répandre. Chez nous, mon père avait conservé l'ancienne charrue à rouelles jusqu'au jour où je fus assez grand pour le remplacer dans le sillon; alors, nous fîmes l'acquisition d'une magnifique charrue à versoir d'acier et, avec quel orgueil, le jarret tendu et le bras nerveux, je conduisais le nouvel instrument, pendant que mon père prématurément miné par le travail et devenu caduc, s'était remis à *toucher*....

Quelque temps après l'Angelus du midi, à l'heure du dîner, je vis poindre l'attelage de Baptiste, au sortir de la sucrerie. J'allai le rencontrer pour m'informer du travail de l'avant-midi.

—Et puis, Baptiste, la terre est-elle bonne?

—Ça pourrait être mieux; mais, dans tous les cas, ce ne va pas trop mal. On a labouré cinq planches. C'est peu, si tu veux, mais il faut leur donner une petite chance, les bœufs. C'est leur première journée et je voudrais pas leur fouler les épaules.

Et pendant qu'il parle, Baptiste enresse tendrement ses fidèles compagnons et tâte les chairs sous le carcan du joug, pour voir s'il n'y a pas de *sensible*.

Les bœufs sont couverts de buée, à cause de la chaleur qui se dégage de leur corps et de l'atmosphère froide, humide et sans soleil de ce jour d'automne. L'air moite, la tête penchée, immobiles sur leurs courtes jambes, les grands bœufs roux ruminent paisiblement, tandis qu'un liquide blanchâtre et limoneux se dégage de leurs bouches, comme de la laine aux mains d'une fileuse.

Cadé! Pigeon! Ourche!

Et les fines bêtes de se remettre en marche, sous ce commandement de leur maître, pour aller manger un *botteau* de foin bien gagné.

Québec, 20 octobre, 1916.

G.-E. MARQUIS

Les martyrs canadiens

La cause de béatification des PP. Jogues, de Brébœuf, Lalemant, Daniel, Garnier et de René Goupil a été introduite devant la Sacrée Congrégation des Rites. Cette heureuse nouvelle a été accueillie avec joie par les catholiques canadiens.

Le R. P. Lecomte, S.J. a publié un précis fort intéressant de cette cause des Martyrs canadiens. En voici un extrait qui intéressera vivement nos lecteurs:

En 1884, le troisième Concile plénier de Baltimore adresse au Saint-Siège une pétition en faveur de l'introduction de la cause du Père Jogues et de René Goupil, martyrisés aux États-Unis. Deux ans après, le septième Concile provincial de Québec imite cette démarche pour les quatre Pères: de Brébœuf, Lalemant, Daniel et Garnier. La cause fait un grand pas. En 1905, est institué à Québec, avec une si belle correction qu'elle lui vaut les éloges de la cour romaine, le procès canonique dit informatif, qui embrasse dans ses recherches et propose à Rome sur un pied d'égalité les huit serviteurs de Dieu, nommés plus haut. En 1909, les Pères du Premier concile plénier de Québec envoient au Souverain Pontife une lettre collective, où, remarquant qu'ils sont réunis dans la ville même d'où ces athlètes du Christ partaient pour annoncer aux peuples barbares la bonne nouvelle de l'Évangile, au prix de leur sang, qu'ils sont de plus les "témoins du renom de

sainteté dont s'aurole leur mémoire dans le Canada tout entier", ils supplient le Saint Père de hâter leur cause et d'ajouter ainsi un nouveau fleuron au diadème de notre Mère la Sainte Église.

Leur prière a été entendue: voici qu'en cette année de grâce 1916, après de nouvelles recherches et des démarches nombreuses, la question suivante a été posée, le 8 août, devant les Emmentissimes Pères de la Sacrée Congrégation des Rites, à savoir s'il y avait lieu de "signer la Commission de l'introduction de la cause de béatification ou déclaration du martyr" des serviteurs de Dieu. La réponse affirmative qui, suivant le texte même du décret, "relève au cœur de l'église canadienne l'espérance et l'attente de l'heureux événement et en donne comme un avant-goût," "Ecclesia Canadensis universa spe atque expectatione felicis exitus erigitur, ejusque faustum letumque nuncium jam prægustare videtur", la réponse affirmative, disons-nous, faite par la Congrégation des Rites fut, le lendemain, approuvée par le Saint-Père qui daigna de sa propre main signer la Commission introductoire.

Il appartient maintenant aux catholiques du Canada de hâter par leurs prières, par leur confiance et leur fréquent recours aux saints martyrs, la glorification de ceux qui ont scellé de leur sang la foi dont nous vivons.

Une traduction française du décret paraîtra dans quelques jours.

Ce superbe document évoque d'abord, "les gloires ancestrales de l'Église du Canada, fille de la France toujours si attachée à la foi catholique et au siège de Rome", puis fait en traits rapides la biographie des martyrs. On remarquera qu'il faut le P. Jogues et ses deux compagnons, René Goupil et Jean de la Lande, mis à mort sur le territoire des États-Unis, les cinq autres jésuites conquièrent leur palme sanglante au Canada, dans cette province de l'Ontario, où la langue qu'ils parlèrent et la foi qu'ils prêchèrent rencontrent aujourd'hui de si tenaces adversaires. Puissent ces grands serviteurs de Dieu obtenir à ceux qui souffrent persécution, la reconnaissance de leurs droits et ramener dans la justice et la charité l'union de tous les cœurs!

Au siège de Québec en 1775

Le "Bulletin des Recherches Historiques" cite le fait suivant raconté par le notaire Badeaux dans son "Journal du Siège":

« Nos pères avaient l'humeur plutôt gaie. Pendant que les Américains assiégeaient Québec en 1775, les citoyens de la vieille capitale firent construire un cheval de bois qu'ils mirent sur les murs, du côté du faubourg Saint-Jean.

« En avant du cheval on avait placé une botte de foin. L'inscription suivante en grosses lettres, avait été suspendue au cou du cheval: "Quand ce cheval aura mangé cette botte de foin, nous nous rendrons".

Une tortue géante

(AU MUSÉE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Le Musée de l'Instruction publique de Québec, s'est enrichi, il y a quelques mois, d'un spécimen extraordinaire que l'on ne voit que rarement dans les musées: une Tortue marine, de l'espèce nommée vulgairement "Luth", à cause de sa forme qui rappelle cet instrument de musique. *Sparis coriacea* est le nom scientifique de l'animal en question.

Notre spécimen pesait 900 livres au moment de sa capture. Sa longueur est de 9 pieds. Il est entièrement recouvert d'une peau épaisse, coriace de couleur noire qui enveloppe même l'ensemble des doigts et en fait de longues pilettes natatoires, dépourvues des griffes. La surface dorsale, fortement bombée, est percée par 7 arêtes vertiginales, séparées par des sillons aplatis.

Cette tortue, qui n'est pas comestible, se rencontre dans l'océan Indien, l'océan Atlantique et la Méditerranée. Mais c'est dans les mers chaudes qu'elle se tient. La nôtre a été capturée

à Lunenburg, Nouvelle-Écosse, où elle était sans doute égarée. C'est probablement la première fois que l'espèce est question sur les côtes du Canada. Les visiteurs de la Mission ont tenu à nous l'assurer pour le musée de l'Instruction publique. Les visiteurs de Missé peuvent donc y voir l'une des plus grandes espèces de Tortue qui existe.

(*Le Naturaliste Canadien.*)

Pages Littéraires

L'ENFANT

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
 Applaudit à grands cris: son doux regard qui brille
 Fait briller tous les yeux;
 Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être,
 Se dérident soudain à voir l'enfant paraître
 Innocent et joyeux.

Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire,
 Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
 Ses pleurs vite apaisés,
 Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
 Oifrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
 Et sa bouche aux baisers!

Seigneur! préservez-moi, préservez ceux que j'aime,
 Frères, parents, amis, et les ennemis même
 Dans le mal triomphants,
 De jamais voir, Seigneur, l'étré sans fleurs vermeilles,
 La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
 La maison sans enfants.

VICTOR HUGO

LES PETITS ENFANTS

Ne dites point qu'un petit enfant est peu de chose; surtout ne le dites pas à sa mère. Ce petit être de cinq ans ou de cinq jours, lui a déjà coûté tant de larmes et causé tant de joies. Dans une famille bien réglée, tous s'occupent de lui; l'enfant est le centre des pensées; il devient le lien des âmes, il les resserre au besoin, il les rapproche. La mère ne vit que pour lui; cette femme qui berce son nouveau-né, qui le caresse, qui le nourrit, qui essuie ses larmes d'un baiser, qui l'appelle pour l'éveiller, qui chante pour l'enlormir, qui lui apprend les premiers mots, les premiers pas, le premier signe de la Croix, elle appartient à cette humble créature, si frêle, si aimée. La petite vie absorbe l'autre.

Les barreaux sont l'espoir, espoir d'une famille, d'une dynastie, d'une nation, d'un monde. Les divines Écritures racontent, en Israël et par le nom, l'histoire du barreau qui porta sur le Nil le salut du peuple d'Égypte; on voit la mère le crier enfant le troisième mois prenre une corbeille de pain, l'en faire le bitume et le poix, examiner à force le petit Moïse et le laisser parmi les grandes herbes au fond du grand fleuve. Ce tout petit sauvé des eaux, sauva Israël!

P. DELAPORTE, S. J.

PORTRAIT D'ÉLISE VEUILLOT PAR SON FRÈRE

J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu, et qui par charité te sèves des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive, et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans ce travail, et dans cette abnégation, et dans ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir! Oh! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos cœurs!

(Cà et Là, T. I, ch. 8.)

LOUIS VEUILLOT

La loyauté et le courage des Canadiens français

La province de Québec a été en but à bien des attaques au sujet de la participation à la guerre actuelle. Nos ennemis n'ont tenu compte ni des contributions du gouvernement de Québec en fromage et argent(1), ni des milliers des nôtres enrôlés dans des régiments canadiens-anglais. Un avocat distingué d'Ontario, M. J.-K. Foran, C.R., dégoûté des attaques injustes contre les Canadiens français, a écrit dans le *Citizen* de Ottawa(2), une forte et loyale page sur les Canadiens français et la Guerre. Nous en reproduisons avec reconnaissance et fierté, le passage suivant:

"Ces attaques sont-elles justifiées? Voyons. En dépit de l'hostilité manifestée contre leur race, leur langue, leur traditions, nous trouvons que dans le premier contingent y a ait 5,000 volontaires Canadiens français.

"Depuis lors, six régiments canadiens-français, (7,200 ont été évés dans la province de Québec. Au moins un quart des régiments anglais et écossais enrôlés de Québec, est canadien français. Les provinces maritimes ont donné un régiment canadien français de 1,200 hommes, et plus de 3,000 autres volontaires d'origine française se trouvent dans les autres régiments de ces provinces. L'Ontario et l'Ouest ont donné plus de 4,000 Canadiens français dans divers régiments supposés anglais.

"Si l'on ajoute à ces volontaires, les Canadiens français dans les corps sanitaires, des pionniers et les bûcherons (et ils forment 90% de ces divers corps), nous avons un total dépassant 40,000 Canadiens français actuellement sous les drapeaux et la plus grande partie au front.

"Si l'on prend le recensement de 1911 comme base de nos calculs, nous trouvons que les Canadiens français se sont enrôlés dans la proportion de 1.7 pour cent pendant que les Canadiens anglais se sont enrôlés dans la proportion de 1.9 pour cent.

"Sans ennuyer plus longtemps les lecteurs par des statistiques, les chiffres que nous venons de donner devraient suffire à réduire au silence les soi-disant patriotes dont les traits empoisonnés sont constamment dirigés vers les Canadiens français et spécialement ceux du Québec. C'est un indice d'un bien pauvre patriotisme, principe des résultats les plus désastreux pour le Canada et pour l'Empire. Les voix mesquines de ces calomnieux reçoivent leur réponse, dans les grondements de la foudre, des bords de la Marne, de Langemark, de St-Julien et d'Yprés, et comme la valeur des Canadiens français a sauvé le Canada en 1812, elle a encore donné ses preuves dans le tourbillon de mort qui balait actuellement les Flandres et la France.

"Comprenez la mentalité canadienne française, avant de la critiquer, et quand vous l'aurez comprise, vous serez trop éclairés pour continuer de telles critiques."

(1) Au cours de la présente session, à Québec, le gouvernement fera voter un million de piastres pour le Fonds patriotique. Il faut noter que le Gouvernement de Québec a déjà versé des sommes considérables aux fonds de secours français, belge, anglais et canadien.

(2) Mardi, 7 novembre 1916.